

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 41 (1956)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mai 1956 — 41^e année — Paraît chaque mois

5

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1955

Continuant sa marche ascensionnelle, le mouvement Raiffeisen suisse a réalisé l'an dernier un heureux développement et renforcé manifestement ses assises. Compte tenu des 16 fondations intervenues au cours de l'an, le nombre des Caisses affiliées a atteint le chiffre de 1007 avec un effectif de 111 040 sociétaires. La progression de 3379 membres est aussi forte que celle de l'année précédente bien que le nombre des fondations soit inférieur. Constatation réjouissante, même les Caisses les plus anciennes voient leur effectif s'accroître, atteignant de la sorte le 90 % et plus des possibilités dans ce domaine.

L'élément capital qui traduit de manière la plus plausible les progrès et succès réalisés est sans contredit le chiffre du bilan. Il fait ressortir, en effet, le volume des fonds confiés aux Caisses affiliées et représente le baromètre de la confiance. Ce bilan global de toutes les Caisses affiliées affiche une augmentation de 101,5 millions de francs ou de 7,9 % et passe ainsi à 1 milliard 386 millions.

La progression de plus de 100 millions enregistrée en un seul exercice est un fait unique dans les annales du mouvement Raiffeisen suisse et peut être qualifié de record. Afin d'en mieux apprécier l'importance, nous rappelons, à titre de comparaison, que ce n'est qu'en 1920, donc après 20 ans d'activité du mouvement en Suisse, que les 271 Caisses existant à l'époque totalisaient une somme de bilan, respectivement de dépôts confiés, de 100 millions en chiffre rond. Ce même montant de dépôts a été atteint au cours du seul dernier exercice. Voilà un progrès réjouissant qui n'a pas son unique origine dans le fait que nous vivons en période de haute conjoncture et de dévaluation monétaire, mais indéniablement dans la confiance que nos populations rurales et les milieux d'épargnants témoignent à nos institutions d'utilité publique. Le travail constructif poursuivi sans relâche depuis 50 ans, sur la base des principes éprouvés, trouve ici sa récompense.

La progression de l'épargne — plus de 70 millions — représente un succès digne d'être signalé car il souligne un élément capital du point de vue économique et traduit

Pour la Fête des Mères

Je voudrais me mettre à genoux

*Je voudrais me mettre à genoux
Devant toi, ma mère chérie,
Quand soudain je repense à tout
Ce qui, dans ta maison bénie
Embellissait pour nous la vie !*

*Voici que j'approche du temps
Où tu t'en allas de la terre.
Où sont-ils, mes jeunes printemps ?
Hélas ! où sont les primevères
Et tous les ave des rosaires ?*

*Je voudrais me mettre à genoux
Quand j'évoque ton cher visage
Et le passé si doux, si doux
Auprès des anciens paysages,
Et ces retours de mes voyages !*

*Comme sur ton front, mes cheveux
Sont aujourd'hui de neige...
Maman, tous ces tendres aveux,
Plus souvent, que ne te les ai-je
Dits avant que tes ans s'abrègent !*

*Puissè-je à mes fils, quelque jour,
Quand descendra sur eux l'automne
Sembler digne de tant d'amour
Et que leur cœur tremblant s'étonne
Comme le mien, mère si bonne...*

Henriette Charasson

sans réserve l'esprit d'économie dont nos populations campagnardes sont animées. Malgré l'introduction de l'AVS, les mesures préventives tendant à s'assurer une vieillesse paisible, à subvenir personnellement à ses

Le Congrès Raiffeisen suisse

6-7 mai 1956

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Lucerne, le 53^e Congrès Raiffeisen suisse, en présence de plus de 1600 délégués accourus de toutes les régions du pays.

Le prochain numéro du Messenger Raiffeisen donnera un compte rendu complet de cette importante manifestation nationale.

besoins ainsi qu'aux soins médicaux éventuels, ne sont pas laissées inconsciemment à la seule charge des institutions publiques. L'importance de l'épargne se révèle encore par l'effectif des livrets en circulation, lequel n'atteignait pas moins de 481 000 unités. Leur nombre s'est accru de 17 000 au cours du dernier exercice.

L'augmentation des placements obligataires ne se chiffre que par le montant modeste de 6 millions. Les conditions de placement plus favorables en obligations n'ont, comme on le voit, pas incité les déposants à en profiter, ces derniers restant attachés à leurs livrets d'épargne, forme populaire de l'économie, et ne cherchant pas à participer à la course aux taux plus élevés. Ce fait a tout naturellement sa répercussion favorable sur le résultat du compte d'exploitation.

Comme par le passé, les Caisses Raiffeisen se sont efforcées d'appliquer à leurs déposants les meilleures conditions possibles. Sur le plan suisse, la moyenne du taux par elles bonifié à l'épargne est demeurée stationnaire et s'établit quelque peu au-dessus de 2 1/2 %. Elle est presque de 1/4 % supérieure à celle de l'ensemble des banques. Sur un total de dépôts d'épargne de 880 millions, cette faveur des Caisses se traduit par un avantage matériel de quelque 2 millions de francs au profit des déposants.

Il est utile encore de souligner que le secteur des passifs, à l'exception de 3 millions d'avances consenties par la Caisse centrale et le plus souvent à court terme, n'a aucunement été flâté par des crédits de l'AVS ou de la centrale des lettres de gage et que, dans

cet ordre d'idées, les actifs des Caisses ne couvrent d'aucune manière de telles avances ou celles de créanciers privilégiés. Dans ce domaine, la situation des Caisses Raiffeisen se différencie nettement de celle de bon nombre de banques locales ou moyennes, voire même de banques cantonales qui ont été contraintes de faire appel, de façon parfois massive, aux avances de ce genre. Au surplus, les Caisses Raiffeisen sont en droit d'affirmer qu'elles ont toujours été guidées par un esprit de prudence et qu'elles n'ont jamais promis ou accordé des crédits excédant leurs disponibilités.

Parallèlement à l'évolution des passifs, les bilans des Caisses font ressortir le développement impressionnant des différents secteurs des actifs. La liquidité totale se monte à 227 millions de francs ; elle s'est enrichie d'un peu plus de 7 millions et continue, dans l'ensemble, d'être satisfaisante. L'une ou l'autre Caisses, parmi les 1000, font exception à la règle.

Plus de 90 millions ont été distribués aux sociétaires sous forme de prêts ou de crédits, notamment : 5 millions comme avances à des coopératives ou à titre de prêts moyennant cautionnement, nantissement ou engagement de bétail, 72 millions d'avances hypothécaires, 7 millions de prêts et crédits à diverses communes et corporations de droit public, 7 millions d'augmentations de crédits en compte courant. En fait, le 90 % des capitaux confiés a trouvé preneurs sur place.

Le chapitre des « Immeubles » à l'usage des Caisses fait ressortir un accroissement de 700 000 francs et passe à 3,8 millions de francs. En augmentation de 4, le nombre des Caisses intéressées est de 57. Le poste des « autres actifs » indique un montant de 3,24 millions de francs d'intérêts impayés et 9,8 millions d'intérêts courus. Si l'on tient compte que le volume des intérêts impayés comprend toutes les échéances s'échelonnant jusqu'au 31 décembre inclus, et que plusieurs Caisses n'ont même qu'une échéance fixe au 31 décembre, ces intérêts ne constituent pas, pour beaucoup et à proprement parler, des arriérés. Dans l'ensemble, la discipline observée par les débiteurs peut être qualifiée de très satisfaisante. Pas rares sont les Caisses qui n'affichent pas un centime d'intérêt en souffrance.

Le compte de profits et pertes se chiffre à 42,446 millions. Les produits se décomposent en 42,311 millions d'intérêts actifs et 135 000 francs de recettes diverses. Parmi les charges, les Caisses ont versé 23,52 millions en intérêts aux déposants et 361 000 francs en intérêts aux parts sociales (taux brut moyen de 4,6 %). Les impôts dus par les clients et versés directement par les Caisses à l'Administration fédérale des contributions se sont montés à 8,07 millions de francs, chiffre en augmentation de 600 000

francs sur l'année précédente. Le poste « impôts » à la charge des Caisses a fléchi de 103 000 francs et tombe à 1,07 million. Le recul enregistré s'explique par le fait que, en 1954, plusieurs Caisses s'étaient acquittées pour 2 ans de l'impôt de défense nationale. Il n'en demeure pas moins qu'une imposition totale de plus d'un million fait passer les Caisses Raiffeisen pour des contribuables à ne pas mésestimer. La rétribution des caissiers progresse de 166 000 francs pour atteindre 2,48 millions. Les « autres frais généraux », en augmentation de cent cinquante et un mille francs, s'élèvent à 2,15 millions. Pris dans l'ensemble, y compris les impôts et sous déduction des recettes diverses, les frais généraux ne représentent, comme en 1954, que le 0,42 % des bilans, pourcentage le plus bas de tous les groupes bancaires.

Nous précisons qu'aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée et ceci pour un volume d'actifs de 1,3 milliard. Cette heureuse constatation en dit long sur la qualité des actifs et sur la gérance des fonds confiés aux Caisses Raiffeisen.

En progression de 460 000 francs, le bénéfice net de l'ensemble des Caisses se monte à 4 489 000 francs et porte les réserves officielles à 61,41 millions. Avec les

11,22 millions de parts sociales, les fonds propres effectifs accusent un montant de 72,63 millions, soit le 5,6 % des engagements. Y compris les 5,5 millions que l'on est en droit de compter comme valeur de l'obligation statutaire d'effectuer des versements supplémentaires calculée sur la base de 50 francs par sociétaire, on obtient même le chiffre de 78,13 millions, supérieur de 5 millions à celui de 1954. Nous nous réjouissons de cette heureuse conclusion qui confirme le maintien de la proportion malgré l'augmentation massive des dépôts du public de presque 100 millions. Signalons enfin que le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble du mouvement frise les 3 milliards ; il est exactement de 2,99 milliards.

Si les chiffres ont parlé d'aussi brillante façon, nous n'en devons pas moins relever que la valeur et l'importance d'un mouvement ne se concrétisent pas uniquement par eux. Comme institutions d'utilité publique et animées d'un idéal commun, les Caisses Raiffeisen sont en droit d'être fières de la somme des services rendus à la collectivité tout entière dans l'accomplissement de leur noble mission. Ces services représentent un actif de poids à leur bilan moral.

(Tiré du rapport de M. le directeur Egger au Conseil d'administration de l'Union.)

Sur le marché des capitaux

L'économie suisse n'a pas échappé à l'intensité ininterrompue d'une conjoncture qui dure depuis près de deux décennies. La crainte des économistes et des praticiens de voir, après un cycle de dix ans de plein emploi et même de suremplei, un choc en retour devenir inévitable, n'a trouvé, pour l'instant du moins, aucune confirmation dans les faits. Sans grand risque de nous tromper, nous pouvons prévoir une année 1956 aussi bonne que sa devancière. Cependant, dans ce climat de prospérité grandissante, certains ont un peu perdu le réflexe de la modération qui doit caractériser en tout temps l'homme d'affaires prévoyant. Cette prospérité ne manque pas de devenir inquiétante du fait précisément qu'elle fait perdre aux hommes cette mesure et les rend insouciant à l'égard des risques. D'ailleurs, les chiffres de production sont quelquefois trompeurs. Ne dissimulent-ils pas l'existence de stocks souvent considérables ? Ne cachent-ils pas le fait qu'en raison de difficultés d'écoulement, les productions risquent de se trouver en avance sur les besoins ? Les vendeurs surmontent alors la difficulté en généralisant le fameux système du crédit à la consommation, la vente à tempérament. Cette anticipation sur la vente ne manquera pas de provoquer un grave

déséquilibre au moment où le marché arrivera au point de saturation. De la sorte, un certain tassement des affaires ne serait pas forcément un mal. Une stabilisation et une consolidation de la superconjoncture serait préférable à d'autres records suivis d'une baisse massive désenchanteresse.

Ces craintes n'échappent pas à la préoccupation soucieuse de nos hautes autorités fédérales qui sont animées de la volonté de défendre notre monnaie contre l'essor de la conjoncture. Elles se donnent pour tâche de prendre garde que la stabilité de notre monnaie ne soit victime d'une expansion impétueuse de l'activité économique. Les circonstances présentes commandent impérieusement aux établissements bancaires de garder la mesure en empêchant un surinvestissement. Il faut à tout prix maintenir le pouvoir d'achat de notre monnaie.

A cet effet et encouragée par le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse a pris des mesures pour exercer une action régulatrice sur un marché qui était trop richement pourvu de moyens de paiement il y a une année, qui s'est resserré par la suite pour redevenir un peu plus liquide ces derniers mois. Constatation heureuse caractérisant bien l'esprit démocratique suisse, la Confédération n'a pas édicté des prescriptions

législatives, mais a résolu les problèmes de politique monétaire au moyen d'accords librement consentis, après délibération avec ceux qui sont directement exposés à en supporter les conséquences. C'est ainsi qu'a été conclu le Gentlemen's Agreement concernant le financement de la construction, puis un accord sur les avoirs étrangers. C'est également sur cette forme qu'a été conclue la convention relative aux avoirs minima des banques qui ont volontairement bloqué ensemble 250 millions auxquels s'ajoutent 30 millions des grandes sociétés d'assurances et 50 millions du fonds de l'AVS. Ce moyen de dispositions conventionnelles permet de manœuvrer avec beaucoup de souplesse, ce qui ne serait pas possible à coup d'arrêtés législatifs.

La Confédération apporte aussi sa propre contribution. En effet, alors qu'elle aurait le moyen de rembourser de grosses portions de ses dettes, elle a stérilisé une bonne réserve de ses avoirs pour pouvoir continuer l'émission d'emprunts qui permettent l'absorption des capitaux en quête de placement.

D'après les déclarations du conseiller fédéral Streuli faites en session d'hiver des Chambres fédérales, la Confédération possède une réserve de près d'un milliard, dont 314 millions à la Banque nationale suisse, 225 millions en encaisse d'or, 230 millions en réserve de dollars et 150 millions en placements auprès de la Banque des Règlements internationaux.

Ainsi nos autorités fédérales tiennent en mains une soupape de sûreté à même de régulariser le marché de l'argent et de répondre rapidement aux besoins économiques de l'heure. Une fois de plus, nous devons leur faire confiance et appuyer de notre mieux

les efforts entrepris pour le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie.

Actuellement, le marché des capitaux est calme, il est un peu plus liquide qu'au début de l'année. Le rendement moyen des obligations suisses qui était de 2,47 % en février 1954, a passé à 3,20 % en septembre 1955 pour redescendre à 2,94 % en janvier dernier et retomber encore à 2,89 % au début de mars. Il est actuellement de 2,94 %. Cette évolution reflète de façon impressionnante la modification qui s'est produite sur le marché de l'argent.

Les Caisses Raiffeisen continueront l'application de l'échelle stabilisée des taux eu égard surtout au maintien des taux débiteurs avantageux. Il n'y a aucune raison de procéder à des modifications. Le taux normal de l'épargne est le 2 1/2 %. Celui des obligations ou bons de caisse est le 3 %. Il faut éviter prudemment de se laisser entraîner dans l'engrenage de la hausse en offrant ici le 3 1/4 %. Seules pourraient y prétendre les Caisses qui manquent de disponibilités et qui auraient d'excellentes possibilités de placement immédiat des fonds reçus, à un taux rémunérateur ; éventuellement celles qui pourraient se trouver en butte à une forte concurrence. Mais nous répétons que nos Caisses ne doivent pas se prêter à la manœuvre vers une hausse des taux car l'application systématique du 3 1/4 % pour les obligations ne manquerait pas de provoquer à la longue la hausse parallèle des taux débiteurs, la hausse du taux hypothécaire.

Dans cette sphère surtout, les Caisses Raiffeisen doivent apporter leur contribution aux efforts des autorités fédérales pour le maintien de l'équilibre économique.

Fx.

peuvent être considérées comme établissements de crédit foncier, leur bilan global contenant plus de 60 % de créances hypothécaires.

La nouvelle expansion économique et la forte activité du bâtiment ont considérablement accru les besoins de crédits hypothécaires. Ces derniers marquent une augmentation record de 890 millions (761 millions en 1953). Les banques cantonales s'en sont gardé la majeure partie, soit 345 millions (300) et les banques de crédit foncier 206 millions (219), alors que les Caisses Raiffeisen voyaient leur portefeuille d'hypothèques s'enfler de 63 millions (56).

Pour l'ensemble des banques, les placements hypothécaires atteignent le montant de 15 milliards. Avec leurs 830 millions, les Caisses Raiffeisen en détiennent le 5,5 %, les banques cantonales 7474 millions ou 49,8 %, les grandes banques 806 millions ou 5,4 % (moins que les Caisses Raiffeisen), les banques de crédit foncier 3090 millions ou 20,6 %, les caisses d'épargne 1937 millions ou 12,9 % et enfin les autres banques locales 864 millions, soit le 5,8 %.

Le montant moyen des avances hypothécaires des banques cantonales est de 24 659 francs. Constatation significative, il n'est que de 11 417 francs auprès des Caisses de crédit mutuel, celles-ci, comme organes distributeurs de crédit rural, s'adressant à la clientèle des gens de modeste condition. Les 72 000 postes que compte chez elles ce secteur caractérisent l'étendue de leurs services.

Eu égard à l'accord moral en vigueur entre les banques et à leur rôle d'égalisateur des taux, les Caisses Raiffeisen s'en sont tenues systématiquement au taux officiel de 3 1/2 % pour les hypothèques de premier rang. Pour les hypothèques de rang postérieur, le taux appliqué est généralement le 3 3/4 %, rarement le 4 % et toujours exempt de toute commission. Nombreuses sont même les Caisses qui appliquent uniformément le taux de 3 1/2 % pour toutes les hypothèques, quel que soit le rang et indépendamment du genre de la garantie complémentaire. Voilà un avantage qui n'est pas à dédaigner. Une comparaison le fait effectivement ressortir. Le taux moyen des placements hypothécaires est le même pour les Caisses de crédit mutuel que pour les banques cantonales et les caisses d'épargne, c'est-à-dire de 3,51 %. Et pourtant, les Caisses Raiffeisen s'adressant à la clientèle des petites gens, des agriculteurs lourdement chargés, octroient dans une plus large mesure des prêts hypothécaires de rang postérieur. Le 9,12 % de leurs avances sont de celles-là, tandis que chez les banques cantonales cette proportion n'est que de 4,88 %, chez les caisses d'épargne de 7,32 %. Par ailleurs, le taux moyen des placements hypothécaires est de 3,54 % chez les banques de

Les Caisses Raiffeisen à la lumière de la statistique bancaire

Dans le numéro de mars du *Messenger*, nous avons mis en évidence la place des Caisses Raiffeisen dans le secteur de la formation du capital-épargne selon les chiffres tirés de l'*Annuaire de la banque en Suisse*, publié par la Banque nationale. Nous nous arrêtons aujourd'hui à l'activité de crédit et terminerons par un bref examen des comptes d'exploitation toujours sous l'angle comparatif de l'activité des Caisses de crédit mutuel.

Parmi les actifs, le poste principal est sans contredit celui des placements hypothécaires qui englobe à lui seul le 43,8 % du chiffre total des bilans. Chez les Caisses Raiffeisen, cette proportion est de 63,8 %. Elle est tout naturellement supérieure dans les banques de crédit foncier, 72,7 %, ainsi

que dans les caisses d'épargne, 69,2 %. En revanche, les banques cantonales n'en comptent qu'une proportion moindre par rapport à leur bilan, 58,7 %, les autres banques locales, 36,3 %, les grandes banques seulement 8,3 % et les « autres banques » l'infime proportion de 0,65 %. Cette proportion n'a qu'insensiblement varié aussi bien chez les Caisses Raiffeisen que dans l'ensemble des instituts bancaires à l'exception des « autres banques » où elle est tombée de 3,44 % en 1952 à 0,65 % en 1954. Comme on le voit, les Caisses Raiffeisen sont en bon rang dans le tableau. Appelées tout d'abord à servir le petit crédit d'exploitation, elles ont dû étendre leur service au secteur hypothécaire pour investir les fonds considérables reçus à la faveur du public. Dans l'ensemble, elles

crédit foncier, de 3,56 % chez les grandes banques, de 3,59 % chez les banques locales, de 4,14 % chez les « autres banques ».

Significative par sa modestie est aussi la part du bénéfice total brut des banques suisses que les Caisses Raiffeisen se réservent. Sur les 594,9 millions qui ont été réalisés, seulement 10,4 millions leur reviennent, soit le 1,7 % — proportion qui n'a pas varié depuis 1951 et alors qu'elles détiennent le 3,8 % de l'ensemble des bilans — pendant que les grandes banques s'en octroient le 47 %, les banques cantonales le 25,6 %, les banques locales le 13,6 %, les caisses d'épargne le 4,4 % et les « autres banques » le 7,7 %. Il y a lieu de faire remarquer encore que, chez les Caisses Raiffeisen, le 94,6 % du bénéfice brut provient de la perception des intérêts, chez les banques cantonales le 60,8 %, chez les caisses d'épargne le 41,5 %, chez les grandes banques le 33,8 % seulement. Dans le même ordre d'idées, la proportion du bénéfice net par rapport au bénéfice brut est plus forte dans les Caisses Raiffeisen. Pour elles, le 44 % du bénéfice brut constitue le bénéfice net, tandis que pour les banques cantonales ce n'est que le 35,3 %, pour les caisses d'épargne le 35,2 %, pour les banques de crédit foncier le 38 %, pour les autres banques locales le 29,8 %, pour les « autres banques » le 24,5 % et pour les grandes banques le 22,1 %. Cette proportion reste d'ailleurs très stable dans chaque groupe de banques.

Les Caisses Raiffeisen comprennent également le plus possible leurs frais d'adminis-

tration qui ne représentent que le 0,43 % du chiffre du bilan. Pour les mêmes besoins, les caisses d'épargne utilisent le 0,45 % de leur bilan, les banques cantonales le 0,62 %, les autres banques locales le 0,98 %, les grandes banques le 2,05 %. Du bénéfice net total de 168,4 millions de francs de l'ensemble des banques, 103 millions ont été versés en dividende, soit le 61 %, 51 millions aux réserves, soit le 30 %, 5,7 millions comme allocations aux institutions de prévoyance, soit le 3,4 %, et le reste en paiements divers, tantièmes ou report à nouveau. Chez les Caisses Raiffeisen, le bénéfice net se répartit uniquement entre le paiement de l'intérêt aux parts sociales et le versement aux réserves, c'est-à-dire que le 11 % seulement revient aux sociétaires comme dividende en faveur de leur participation, tandis que 89 % s'en va au renforcement des réserves dont la fonction consiste à rendre possible l'amélioration successive des conditions d'intérêt, spécialement celles des débiteurs, et à alléger l'engagement solidaire des membres.

Pour les raiffeisenistes suisses, ce doit être certainement une source de satisfaction intérieure que de voir « leurs » Caisses faire bonne figure dans cette statistique officielle de la vie bancaire du pays. Bien que n'y participant en chiffres absolus que dans une proportion modeste, elles n'en réalisent pas moins pleinement les objectifs pour lesquels elles ont été créées : être pour nos communes rurales le centre collecteur de l'épargne et distributeur d'un crédit avantageux, rationnel, bien adapté aux besoins individuels. *Fx.*

Propos du vieux moraliste

Faut-il bénir ou maudire la machine ?

C'est une vérité devenue banale qu'avec la machine s'est ouverte une ère nouvelle pour l'humanité. Invention de l'homme, elle est un moyen qu'il se crée pour faire travailler la nature à sa place. Elle lui permet de diminuer ses fatigues, d'améliorer sa vie, de libérer son âme en libérant son corps de certains labeurs trop écrasants.

De ce fait la machine pose un problème. Il réside dans la difficulté pratique où l'homme se trouve de profiter des indéniables services que le machinisme peut lui rendre, sans pourtant avoir à souffrir des graves inconvénients qu'il entraîne. Car si les services que rend la machine sont manifestes, certains de ces avantages ont eu jusqu'à présent leur douloureuse contrepartie. L'économie de travail et l'augmentation de rendement que la machine a permises ont trop souvent abouti à l'encombrement des marchés et au développement du chômage, ces deux plaies vives du monde civilisé moderne.

Mais avant même ces inconvénients matériels, le développement du machinisme en a entraîné d'autres qui, du point de vue spirituel et moral, ne sont pas moins graves. La machine, en effet, a provoqué la création de la grande usine. Celle-ci à son tour a entraîné le déracinement de multitudes humaines qu'elle arrache à leur milieu d'origine, transplante ou oblige à se transplanter d'un endroit dans un autre, brisant toutes leurs attaches, sans le soutien d'un cadre social résistant et de traditions familiales et régionales fidèlement transmises. Il a créé une sorte de masse flottante, où l'être humain n'est plus qu'une unité presque anonyme, ballotée au hasard des exigences, des caprices ou des soubresauts de l'économie générale. Et c'est ici qu'apparaît le vrai problème, essentiellement humain, qui ne saurait laisser indifférent ni le moraliste ni le chrétien.

Ce problème, toutefois, est en train de se compliquer encore singulièrement. Car une

révolution technique commence à bouleverser de façon formidable le monde du travail, et déjà inquiète celui-ci. Il s'agit de « l'automation », mot qui, en traduction littérale, devrait donner « automatisation ». Elle consiste en ceci que si, hier, la machine aidait l'homme, demain elle travaillera sans lui. Voici, en quelques mots, comment se produit ce miracle. Des instructions sont données à la machine avant qu'elle commence son travail, et emmagasinées dans un cerveau électronique. C'est ce cerveau qui transmet les ordres reçus, faisant traiter par la machine les matières premières, assembler les pièces nécessaires, corriger ses propres erreurs, rejeter et réparer automatiquement les produits défectueux, allant enfin jusqu'à inspecter le travail achevé, le tout en une seule et unique opération.

Il ne s'agit là aucunement d'une chimère ou d'une gageure, mais de réalités qui, déjà, étendent leur emprise d'une façon considérable, comme en témoignent les quelques exemples suivants. L'automation est dorénavant et déjà partiellement responsable de ce qu', au cours d'une période de quatorze mois, qui s'est terminée en janvier 1955, le nombre global d'heures de travail fournies aux USA a été réduit de 7 %, cependant que la production par heure de travail a été accrue de 8 %. A l'usine Ford de Cleveland, un seul homme contrôle un ensemble de machines de la grandeur d'un terrain de football, qui effectue 550 opérations distinctes, et produit 100 moteurs par heure. Un bouton suffit à tout commander. En France, à la Régie Renault, il existe une machine semblable. Longue de 34 mètres et conduite par 2 hommes, elle effectue 109 opérations et livre un bloc-moteur toutes les 83 secondes. Une autre machine monte en 100 mouvements, qui lui demandent 60 secondes, le cadre d'une machine à écrire, sans la moindre intervention humaine.

Les opérations administratives sont elles-mêmes reproduites. C'est ainsi qu'une bande de papier, perforée par une caisse enregistreuse, commande des appareils établissant les livres comptables, les factures, les bilans, les statistiques. Une autre machine permet de faire la paye de 5000 ouvriers en 3 ou 4 heures. A l'aéroport de New-York, un service spécial retient automatiquement les places dans les avions et supprime 100 employés de bureau. En Amérique toujours, les fonctions d'archivage et de classement d'une compagnie d'assurances, qui nécessitent actuellement l'utilisation d'un immeuble de 15 étages et d'un nombreux personnel, pourront prochainement être assurés par une seule machine électronique et deux opérateurs seulement, réunis dans une petite pièce.

Enfin, lorsqu'on songe à l'appareil capable de tuer 12 000 poulets en une heure, de

les plumer, de les vider et de les emballer, on se demande si la machine à manger les poulets, l'homme, ne sera pas elle-même mangée... Et nous ne serions, paraît-il, qu'au début du cerveau électronique... Franchement, en l'occurrence, le progrès ne dépasse-t-il pas la mesure humaine, la seule que la technologie actuelle semble ne plus connaître ?

Mais ne désespérons pas trop vite, car, de toute évidence, l'automation ne se généralisera pas demain. Elle n'est, pour l'instant, qu'une menace à longue échéance. Ce procédé, en effet, n'est viable que dans l'hypothèse d'une élévation sensible du niveau de vie. Il est possible, après tout, que l'homme devienne de moins en moins utile à la production. Mais alors il deviendra de plus en plus indispensable à la consommation. Comment concilier les deux ?... Nous n'en sommes certainement pas encore au siècle où l'on paiera les hommes pour ne rien faire... Ce qui, dans le domaine de l'automation, est possible à l'industrie américaine est bien loin de l'être partout, surtout si l'on songe aux investissements formidables qu'elle nécessite, et que peuvent seuls envisager des trusts ou des entreprises nationalisées, qui sont loin d'être pour le monde des travailleurs le gage de la prospérité, et moins encore la porte du salut...

En attendant l'automation « future », qu'il est permis de souhaiter le plus « future » possible, et vu l'évolution croissante du machinisme tel qu'on peut le désirer, le problème se pose toujours plus urgent : « Comment faire pour que la machine, que la religion se plaisait à bénir, ne devienne pas maudite parce que nuisible, pour qu'elle ne condamne pas à la misère ceux qu'elle délivre des tâches les plus pénibles, pour qu'elle n'entraîne pas la déchéance spirituelle de ceux qu'elle emploie, pour qu'elle cesse d'être une menace pour l'homme, pour qu'elle le serve au lieu de le trahir ?... »

Pour résoudre ce problème, de plus en plus actuel, il s'agit de bien comprendre que si la machine, aujourd'hui, menace de broyer dans ses engrenages une humanité qu'elle devrait au contraire affranchir, la faute n'en est pas à elle, mais au système économique dont elle fait partie, plus exactement aux conceptions erronées par lesquelles se laissent guider les hommes qui l'utilisent. L'erreur qu'ils persistent à commettre est de la mettre principalement au service de l'argent, au lieu de la mettre avant tout au service de l'homme. Dans l'esprit des maîtres de l'économie, le souci du profit à réaliser a toujours prévalu de beaucoup sur la préoccupation du service à rendre. Ils n'ont pas su prévoir ce qui, fatalement, devait arriver, le jour où la capacité de produire dépasserait trop largement la capacité de vendre et d'acheter. Et voilà qui

permet de voir comment il faudrait essayer d'adapter les possibilités qu'offre la machine aux exigences de la vie véritablement humaine. Un fait, en tout cas, est aujourd'hui certain, c'est que si l'avènement du machinisme avait été accompagné d'une plus haute moralité, il aurait amené non pas l'esclavage de la classe ouvrière, non pas le prolétariat, non pas le chômage, mais un accroissement du standard de vie chez tous les peuples et dans toutes les classes, une augmentation des heures de loisir, utiles à la culture intellectuelle, artistique et morale.

Est-il possible encore de parvenir à ce résultat, dans une organisation capitaliste comme la nôtre, où la préoccupation du rendement des capitaux reste le moteur principal, et risque de conduire toujours aux mêmes errements ? Les communistes n'hésitent pas à répondre par la négative. Mais le problème posé par la machine étant un problème essentiellement humain, et non pas un problème d'organisation technique de la production et de l'échange, nous estimons qu'ils sont incapables de le résoudre convenablement, c'est-à-dire humainement. Le communisme, en effet, essentiellement matérialiste, ne tient aucun compte des aspirations fondamentales de la personne humaine et de sa vraie dignité. Il méconnaît gravement les plus élémentaires de ses exigences, celles en particulier de sa destinée éternelle. Il ne cesse de prêcher cette abominable doctrine de la lutte des classes, qui n'est pas autre chose que la contradiction formelle de la grande loi de la charité, promulguée par le Christ. De plus, il conduit à un étatisme des plus menaçants pour les prérogatives essentielles de la personne humaine, sur laquelle il fait peser le joug d'une dictature non moins tyrannique que la soi-disant dictature de l'argent, à laquelle il s'agit de la soustraire.

C'est dans une tout autre direction que la pensée chrétienne nous invite à chercher la solution désirée. Celle-ci consiste à mettre l'utilisation de la machine au service effectif de l'homme et à empêcher qu'elle ne finisse par priver de leur gagne-pain les ouvriers auxquels on la substitue. Mais elle vise un autre aspect encore du problème, qui n'est pas moins important : éviter que la machine fasse perdre à ceux qui la conduisent ou la surveillent le souci de leur dignité d'hommes et de leur vraie valeur humaine. Car le plus grave danger que représente le développement constant du machinisme dans le monde, c'est l'appui qu'il donne indirectement, par les possibilités qu'il offre, à cette conception de la vie qui présente le bien-être, le confort, la jouissance immédiate comme la fin dernière de tous les efforts et de toutes les activités de l'homme.

Le christianisme a le souci prédominant de la vraie dignité, de la vraie grandeur et

surtout de la vraie destinée de l'homme. Voilà pourquoi il estime que plus se généralise l'emploi de la machine, plus il y a lieu de se préoccuper des conditions non seulement matérielles, mais aussi spirituelles et morales dans lesquelles l'homme qu'elle emploie, ou auquel elle se substitue, devra vivre et travailler. Car c'est toute la destinée de l'homme qui se trouve mise en cause. Un meilleur bien-être temporel le christianisme le veut aussi pour les travailleurs, mais afin que leurs âmes s'en trouvent plus heureusement libérées. Le souci d'aplanir les routes de la terre, il le veut pareillement pour tous, mais pour qu'on y puisse marcher plus aisément vers le but final auquel elles doivent conduire, but qui n'est pas de la terre...

Tout est là !

A. M.

Toujours l'usure !

Si les Caisses Raiffeisen ont été partout créées pour délivrer nos populations rurales de ce chancre épuisant qu'est l'usure, des officines de crédit n'en continuent pas moins à pratiquer leur méthode d'exploitation des gens ignorants ou inexpérimentés. On en a pour preuve que cette question a été une fois de plus l'objet d'une interpellation au Grand Conseil vaudois. On y a parlé des ventes à tempérament et tout naturellement on a été conduit à évoquer les méfaits de l'usure en attirant l'attention des députés sur la nature usuraire de certains prêts. On y a dit que de nombreux abus sont régulièrement commis par l'exploitation de la gêne des emprunteurs auxquels — M. le député Cruchon dicit — on a prêté à des taux allant jusqu'à 50 % et plus.

Et de là, le législateur a se poser la question : faut-il, dès lors, mettre sur pied une nouvelle réglementation sur l'activité des bureaux de crédit et autres établissements similaires ?

On sait que les cantons de Genève et de Zurich, notamment, ont légiféré dans ce domaine en fixant le taux minimum des rémunérations, frais et débours du prêteur étant inclus dans l'intérêt proprement dit.

En dépit d'un recours de droit public contre la loi zuricoise, le Tribunal fédéral a relevé, dans son arrêt à ce propos, que cette loi, en fixant le taux maximum de l'intérêt — au sens large — à 1,5 % par mois, soit à 18 % par an, n'a pas dépassé la limite assignée par l'art. 73, alinéa 2, du C. O. Ainsi donc, on doit considérer ce taux de 18 % comme n'étant pas contraire à l'ordre public.

Le rapporteur a bien précisé qu'il n'est pas douteux que, d'une façon générale, les petits crédits sont onéreux. Les divers frais d'administration sont hors de proportion avec le capital prêté. Pour les couvrir, dit-

il, il faut compter du 15 % au minimum. Citant un exemple, il a prétendu que pour un prêt de 400 francs à intérêt de 10 % remboursable en dix mois, le prêteur fait une perte de 12 fr. 40, les frais totaux s'élevant à 32 fr. 70.

Insistant sur l'importance sociale et économique des petits prêts, le rapporteur s'est alors demandé si les dispositions législatives actuelles sont suffisantes pour empêcher l'exploitation usuraire de l'emprunteur comme aussi pour protéger les institutions de petit crédit. C'est la question à laquelle devra répondre le Conseil d'Etat auquel a été confiée l'étude du problème.

Dans nos campagnes, le problème de l'usure est résolu partout où existe une Caisse Raiffeisen. Ces petits instituts d'épargne et de crédit rural n'ont-ils pas été édifiés tant en Allemagne par Raiffeisen, il y a plus de huitante ans, qu'en Suisse par Traber depuis le début du siècle, pour venir en aide aux populations villageoises en proie à la rapacité des usuriers ? Point n'est donc besoin de légiférer en cette matière pour sauvegarder les intérêts de ces populations. Confiantes en leurs propres forces, elles s'en sont remises à leur autodéfense par la mise

en pratique d'une saine économie démocratique, par la création de modestes instituts d'autofinancement rural à la portée de chacun, à la mesure de leurs possibilités. Dans ces institutions d'entraide fonctionnant comme intermédiaires entre déposants et emprunteurs associés dans un esprit de solidarité chrétienne, les frais d'administration sont réduits à leur plus simple expression et ne constituent jamais un poids lourd dans le marché de l'argent.

Les victimes des officines usuraires de crédits ne peuvent être trouvées qu'en dehors de la communauté Raiffeisen, parmi les emprunteurs qui n'ont pas la possibilité de bénéficier des services des Caisses de crédit mutuel. Créer de telles Caisses autonomes dans toutes les communes rurales où il n'en existe pas encore, c'est lutter automatiquement contre l'usure sans faire appel à la loi. Il ne restera plus qu'à protéger l'emprunteur citoyen par une saine éducation financière. Les fameux bureaux de crédit n'auront plus alors comme clients que les emprunteurs aux dettes inavouées et inavouables. A ce moment, leur mouvement d'affaires se rétrécira de lui-même et on n'entendra plus guère parler d'eux.

Fx.

Ce n'est pas chrétien

De nos jours, on fonde beaucoup d'organisations professionnelles : syndicats ouvriers, syndicats de producteurs, coopératives d'achat, de vente, de production, de crédit, etc. Cela est une excellente chose, car l'esprit d'entraide et de solidarité est profitable à tous. Mais pour que ces organisations soient vraiment utiles et bienfaisantes, il importe que les créateurs soient animés d'intentions droites. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Il arrive que des fondateurs d'associations cherchent tout d'abord à satisfaire des intérêts particuliers, ou à réaliser des ambitions personnelles. Dans ces cas, c'est manquer à l'honnêteté, ce n'est pas agir chrétiennement.

Il ne faut pas non plus que ces organisations n'aient en vue que des avantages matériels. « Il ne sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme. »

Ce n'est donc pas chrétien de ne se solidariser qu'avec ceux qui ont des richesses sans se soucier de ceux qui vivent dans la misère.

Ce n'est pas chrétien de s'associer avec d'autres dans le seul but de gagner plus d'argent.

Ce n'est pas chrétien de chercher à inscrire le plus de monde possible dans des organisations tapageuses, sans du même coup œuvrer pour la compétence et la discipline professionnelles des adhérents.

Ce n'est pas chrétien de ne faire que promettre ou revendiquer sans se soucier de la justesse de ses positions devant le bien général.

Ce n'est pas chrétien de crier avec les loups en rejetant le mal sur le gouvernement, l'administration ou autres catégories sociales.

Ce n'est pas chrétien de ne faire valoir que ses droits, en oubliant la répercussion de ses activités ou de ses omissions sur le bien-être ou le bonheur des autres.

Ce n'est pas chrétien de s'associer pour vivre présentement le plus largement possible sans souci de ceux qui viendront après nous.

Ce n'est pas chrétien de rechercher les places en vue ou de ne s'intéresser aux organismes qu'en raison des avantages matériels ou honorifiques qu'on espère en tirer.

Ce n'est pas chrétien de diriger soi-même un organisme sans avoir le souci de l'accès du plus grand nombre aux responsabilités qu'ils peuvent porter.

Nous pouvons être fiers que les fondateurs et les membres des comités de nos Caisses Raiffeisen soient, en général, des hommes qui se sont toujours inspirés des principes chrétiens de désintéressement, d'amour du prochain, de justice, et qu'ils continuent à pratiquer leur activité en n'ayant sans cesse en vue que le bien moral et matériel des membres et de la collectivité tout entière.

M. B.

Idéal raiffeiseniste

Avec un plaisir non dissimulé, nous reproduisons quelques pensées tirées de considérations émises par un pionnier raiffeiseniste en terre étrangère. Comme quoi, la préoccupation primordiale des responsables reste partout la fidélité à l'esprit Raiffeisen, créateur de vie et protecteur de la personnalité humaine.

(Réd.)

Avec une grande satisfaction, j'ai pu constater, au cours des assemblées hivernales, que le vieil esprit Raiffeisen, qui a fait dans le passé la grandeur de notre œuvre, n'est pas mort, mais qu'il est bien vivant parmi la vieille génération, tout en se reflétant ardent et plein de feu sur des visages jeunes de plus en plus nombreux.

Je crois avoir été bien compris et espère être suivi quand j'ai essayé de tracer aux adhérents de notre mouvement le chemin de l'avenir. Chemin encore incertain, mais se dessinant tout de même nettement, si on le cherche dans l'esprit du mouvement Raiffeisen, car notre idéal chrétien le délimite et nous le trace sans hésitation possible.

Dans un monde en pleine évolution pour ne pas dire « révolution », où tout est mouvant, où tout change, en pleine ère de « reconversion » tant sur le plan industriel qu'agricole, dans une économie générale qui tend de plus en plus à l'interdépendance entre la cité urbaine et le village, entre le monde des entreprises et celui des exploitations rurales, la Caisse Raiffeisen trouvera sa voie toute tracée, si elle reste consciente que son premier devoir est et restera de maintenir comme point central de toute la vie économique l'homme, l'homme libre, maître de ses destinées.

Elle, la Caisse Raiffeisen, a la possibilité, le pouvoir exceptionnel de sauvegarder la liberté, la personnalité de l'homme en l'aidant à se maintenir libre à la tête de son entreprise familiale, chef incontesté de son exploitation. Elle a les moyens rares de nos jours de s'opposer à l'écrasement de l'individu par la technicité, la mécanisation de la vie moderne, à sa robotisation dans les engrenages du machinisme.

Notre mouvement Raiffeisen a le devoir de s'opposer à la dépersonnalisation de la vie économique, danger et menace certains pour notre civilisation occidentale. Mais il a le devoir aussi, et c'est un devoir impérieux, de collaborer activement à l'expansion économique qui est à l'ordre du jour, de contribuer par tous les moyens à sa disposition, à l'amélioration du standard de vie des populations à la ville et à la campagne, sans toutefois perdre de vue son objectif essentiel, la conservation de l'entreprise familiale dans la liberté et le respect de l'homme.

*Comte Christian d'Andlau,
président de la Fédération agricole d'Alsace
et de Lorraine.*

Chronique économique

Les 29 emprunts suisses mis en souscription publique en 1955 ont une valeur d'émission chiffrée à 1052 millions de francs, dont 643 millions destinés à des corporations de droit public, 126 millions à des banques et aux centrales de lettres de gage, 275 millions à des entreprises de l'économie électrique et le solde de 8 millions à diverses entreprises. Les conversions ont porté sur 560 millions de francs, de sorte que 492 millions de francs d'argent frais ont été demandés au marché, soit 250 millions de plus que l'année précédente. Les entreprises hydro-électriques ont absorbé plus de la moitié et les établissements de crédit un quart en chiffre rond de ce prélèvement sur les moyens du marché ; ces participations font ressortir les besoins en capitaux de l'économie électrique pour de nouvelles constructions, ainsi que de divers établissements de crédit.

Les 12 emprunts étrangers émis en Suisse en 1955 représentent une valeur nominale de 428 millions de francs contre 397 millions en 1954. Un emprunt de 50 millions a été placé en faveur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement économiques. Des Etats ou des villes étrangères et des entreprises officielles ou privées ont donc demandé au marché suisse, par voie d'emprunt, 378 millions de francs en tout. Géographiquement, cette somme se décompose de la manière suivante : Italie 160 millions, Australie 60 millions, France 50 millions, Union Sud-Africaine 35 millions, Etats-Unis d'Amérique 30 millions, Norvège 25 millions, Canada 11 millions, et Pérou 7 millions.

Le marché suisse a été mis à contribution pour un montant total de 1117 millions par les émissions publiques d'emprunts du pays et de l'étranger et d'actions. Les remboursements s'étant élevés à 184 millions, c'est dire que le *marché suisse* a été mis à contribution pour 933 millions de francs d'argent frais contre 385 l'année précédente.

La circulation fiduciaire, en ce qui concerne la comparaison des chiffres de sa composition, a dénoté un déplacement de l'émission vers les coupures moyennes de 50 et de 100 francs. Exprimée en valeur, la part des billets de 50 francs est montée de 7,99 % à 8,07 % pour atteindre le montant de 444,9 millions de francs et celle des billets de 100 francs de 45,28 % à 45,66 % pour atteindre 2518,6 millions de francs. La comparaison des pourcentages des autres coupures a révélé des diminutions, à savoir de 26,62 % à 26,56 % pour les coupures de 1000 francs, de 11,12 à 11,05 pour celles de 500 francs et de 6,89 à 6,86 pour celles de 20 francs. Pour ces trois dernières catégories, la valeur totale des coupures s'élevait respectivement

à 1464,8 millions de francs, 609,2 millions et 378,5 millions. Les efforts de la Banque nationale suisse pour mettre plus d'écus en circulation en lieu et place des billets de cinq francs ont considérablement réduit la circulation des coupures de cette catégorie, dont la proportion dans la circulation totale a reculé de 2,10 % à 1,80 % en une année, c'est-à-dire de 113,5 à 99,5 millions de francs. En 1955, des falsifications, déjà connues, du billet de 20 francs, ont de nouveau paru dans la circulation. Pour cette raison, la Banque nationale vient d'émettre un nouveau billet de 20 francs.

Les recettes fiscales de la Confédération en 1955 se sont élevées à 1841,5 millions de francs, contre 1598,7 millions en 1953 et 1967,9 millions en 1954. Considérées dans le détail, ces recettes se répartissent comme suit :

235,2 millions d'impôts sur la défense nationale (469 millions en 1954 et 210,5 millions en 1953), sacrifice pour la défense nationale 463 millions (702 millions l'année précédente), impôts sur les bénéfices de guerre 109 millions (104), impôt anticipé 97,5 millions (105,4), taxe militaire 17,7 millions (16,5), droits de timbre 141 millions (128,8), impôt sur le chiffre d'affaires 541,1 millions (498,4), impôt de luxe 18,9 millions (22,9), impôt compensatoire 3,6 millions (12,7), impôt sur le tabac 79,3 millions (74,7), impôt sur la bière 15,4 millions (14,4), droits de douane 645 millions (566,8) et autres recettes 45,6 millions (56,8).

La part des cantons a été de 107,9 millions de francs (contre 93,6 millions en 1953). Ce chiffre se décompose de la manière suivante : 70,3 millions de francs d'impôt sur la défense nationale (140,4 l'année précédente), sacrifice pour la défense nationale 46 millions (70), impôt sur les bénéfices de guerre 8 millions (5), taxe militaire 9,5 millions (8,9) et droits de timbre 27,9 millions de francs (25,5).

Le fonds de compensation de l'A. V. S. dépassait les 3,5 milliards de francs au 31 décembre dernier. Les placements fermes se répartissaient de la manière suivante (en millions de francs) : Confédération 963,5, cantons 560,4, communes 419,6, centrales de lettres de gage 752,9, banques cantonales 481,2, institutions de droit public 9,4, entreprises semi-publiques 322,6 et banques 0,4. Les autres 25 millions placés sont des réscriptions. Le rendement des capitaux placés, réscriptions non comprises, s'élève à 2,94 % au 31 décembre 1955, en moyenne contre 2,93 % à fin 1954.

Les charges annuelles de l'A.V.S. sont aujourd'hui d'environ 400 millions. Chaque année, la proportion des dépenses augmentera par rapport aux recettes. Elles monteront progressivement à tout près d'un mil-

liard par année. A ce moment-là, les rentes versées dépasseront les cotisations encaissées et les intérêts du Fonds seront nécessaires pour compenser la différence. Il faut donc admettre la légitimité d'une réserve importante si l'on veut que l'institution puisse tenir ses engagements.

Les nécessaires constructions et modernisations des CFF. — Les Chemins de fer fédéraux se trouvent dans la nécessité de procéder à d'importantes constructions, dont le financement est au premier plan. Dans un rapport adressé au Département fédéral des postes et chemins de fer, la direction générale des CFF déclare notamment :

Le trafic actuel exige des CFF le renouvellement d'installations surannées et ne répondant plus aux besoins, leur modernisation et leur développement. Pour que les CFF puissent s'acquitter de ces tâches, d'importantes dépenses de constructions, dépassant sensiblement l'ampleur qu'elles avaient jusqu'ici, seront nécessaires pendant un certain nombre d'années. Elles ne peuvent pas être entièrement couvertes par les ressources provenant d'amortissements. Les ressources tirées des amortissements suffiront pour le moins jusqu'à fin 1969 pour financer le renouvellement et une partie importante des extensions d'installations. A cet effet, il faut compter avec des dépenses de construction de l'ordre de 175 millions de francs par an pour la moyenne des années 1956 à 1960. Les grandes transformations doivent être financées d'autre façon, notamment par de nouveaux capitaux.

Fédération valaisanne

Comme chaque année à cette époque, on me demande de différents côtés : « Où aurons-nous l'assemblée cette année ? » Ma réponse a été celle-ci : après l'inoubliable journée de Verbier, notre première intention était de nous réunir cette année en plaine, et nos amis de Charrat s'étaient déclarés disposés de nous aider, ce pour quoi nous les remercions. Puis j'ai reçu de mon excellent ami Ed. Riand, d'Ayent, l'invitation de tenir l'assemblée dans sa commune. Le transport se ferait en autocars dès Sion. La séance se tiendrait vraisemblablement dans la troisième décennie du mois d'août, à la nouvelle halle de gymnastique de Saint-Romain et l'on irait dîner à Zeuzier (barrage du Rawayl), à 1700 mètres d'altitude. L'entreprise mettrait la cantine à notre disposition. Cette cantine sera démolie cette année ; on ne peut donc pas renvoyer ce projet.

Nous sommes persuadés que cette perspective de visiter une région jusqu'ici inconnue, à la frontière du canton de Berne, plaira à tous les délégués.

Adrien Puippe, président.

Améliorations foncières vaudoises

Remaniements et réunions parcellaires

Le remaniement parcellaire est une notion qui a été introduite en 1912. Il entraîne la création d'un nouveau réseau de routes et chemins formant de nouvelles parcelles avec des limites régulières. Les terrains sont redistribués aux propriétaires à l'intérieur de nouveaux parchets et sur la base des nouvelles limites. Un nouveau plan cadastral doit être établi.

Le remaniement entraîne d'autre part la construction de canaux, la correction de ruisseaux; des travaux d'art sont même parfois nécessaires. Le coût revient de 1500 à 1800 francs l'hectare. 30 000 hectares ont été remaniés dans le canton; il en reste encore 60 000 hectares. Or, étant donné la dépense et les possibilités limitées de la Confédération et du canton de Vaud, il faudrait une période de 60 ans au moins pour réaliser la totalité des remaniements parcellaires au Pays de Vaud.

De ce fait, le Service cantonal des A. F. a étudié le moyen d'adopter une méthode transitoire moins coûteuse et c'est ainsi que l'on est arrivé à l'idée des réunions parcellaires. Celles-ci peuvent parfaitement se faire sans gêner aux remaniements eux-mêmes dont l'exécution se poursuit comme jusqu'ici.

Le but des réunions parcellaires est de réaliser, à peu de frais, le groupement des parcelles des propriétaires, sur la base des anciennes limites, sans prévoir de réseaux de chemins et sans établir de nouveaux plans cadastraux, ni exécuter des travaux techniques (canalisations, collecteurs, etc.). C'est grâce à l'existence de plans cadastraux et d'un registre foncier judicieusement établis et tenus à jour, que l'on a pu concevoir les réunions parcellaires. Le coût de celles-ci varie de 40 à 50 francs l'hectare; on voit donc quel est l'avantage que peuvent en tirer les intéressés.

Quelques chiffres

Au 1^{er} janvier 1956, le nombre des entreprises en cours d'exécution ou annoncées au Service des A. F. est de 350 environ. Dans ce chiffre sont comprises une trentaine d'entreprises de remaniements parcellaires en cours et 119 entreprises de réunions parcellaires en cours et annoncées.

L'ensemble représente 49 000 hectares et concerne 15 209 propriétaires. On estime que d'ici dix à douze ans, le canton étendra la réunion parcellaire à plus de 50 000 ha.

L'opération a d'autre part l'heureux effet de faciliter les remaniements parcellaires et permet de diminuer la dépense de ceux-ci de 30 % environ.

Un effort considérable a été fait en montagne. L'année dernière, 56 entreprises ont été subventionnées, soit dix fois plus qu'avant la guerre de 1939-1945 où la moyenne annuelle était de 4 à 5 seulement.

M. B. Petitpierre fait remarquer que l'esprit de compréhension de nos agriculteurs pour les améliorations foncières et les réunions parcellaires est excellent dans son ensemble. On a compris, à part quelques exceptions, qu'il est dans l'intérêt des propriétaires de regrouper les terres pour faciliter le travail du paysan qui gagne ainsi du temps et dont la production s'améliore nettement.

Ainsi donc, un effort considérable a été fait et se poursuit pour donner un nouvel essor à notre production agricole et on ne

peut que remercier et féliciter tous ceux qui contribuent ainsi à l'enrichissement de notre patrimoine.

Gil Burlet.

(La Terre Vaudoise.)

Bibliographie

Jean-Marie Pidoux, Montagny-la-Ville (Fribourg) : *Les investissements de capitaux dans l'agriculture suisse à l'époque contemporaine*. 5 francs l'exemplaire en souscription, à paraître au début de juin.

Cette thèse de doctorat s'obtient chez l'auteur. Elle essaie de saisir les progrès du capital dans l'agriculture suisse, d'en étudier les formes, les sommes et les conséquences. Une large place y est faite à l'activité des Caisses Raiffeisen dans ce domaine. L'ouvrage constitue ainsi une source utile de documentation.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

Château-d'Œx (Vaud)

La Caisse locale de crédit mutuel était en fête samedi 10 mars pour fêter ses 25 ans. Il s'agissait en effet de marquer d'une pierre blanche cette première étape. Aussi les organes directeurs avaient-ils bien fait les choses. Rien n'avait été laissé au hasard. Tout avait été minutieusement préparé. Dans tous les actes de cette merveilleuse journée, on a ressenti ce légitime désir d'illuminer ce jubilé qui restera sans nul doute gravé dans les annales de la société.

C'est tout d'abord à l'assemblée générale ordinaire que l'imposante cohorte des raiffeisenistes était convoquée. Sur 201 membres que compte actuellement la société, la grosse majorité avait répondu à l'appel dans la spacieuse et accueillante salle à manger de l'Hôtel de Ville où l'on notait également la présence d'un groupe de dames.

Le dynamique président, M. Jules Chapalay souhaite la bienvenue à tous; invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de Mme Louise Rosat, regrette l'absence de M. le préfet retenu par la maladie, puis donne la parole au secrétaire, M. Maurice Ramel, pour la lecture du procès-verbal adopté sans observation. Par la voix de son président, l'assemblée prend ensuite connaissance du rapport du Comité de direction. Après avoir fait un tour d'horizon sur la situation économique de notre pays et relevé que les conditions économiques avaient été favorables à la Caisse de crédit mutuel au cours de 1955, le rapport relève les succès remportés lors du dernier exercice. Le président est heureux de constater que l'effectif des membres s'est accru de 25 unités et saisit l'occasion d'exprimer sa reconnaissance à ces nouveaux membres, persuadé qu'ils collaboreront à la réalisation des objectifs communs.

Après l'énoncé des succès qui ont permis une marche florissante de la Caisse de crédit mutuel, M. Chapalay laisse éclater sa joie et affirme que si le plafond des possibilités n'est pas atteint, il appartient que chaque raiffeiseniste soit prêt à donner pour notre cause son travail, son cœur et son esprit. Voilà le premier acte à accomplir! Grâce à l'esprit

de solidarité existant, notre institution peut se prévaloir d'être sous le signe d'une coopération réjouissante et nous autorise à envisager l'avenir avec confiance. L'assemblée a ensuite son attention retenue par le magistral exposé du caissier, M. Julien Wehren, cheville ouvrière de l'œuvre réalisée jusqu'ici. Au terme de ce 25^e exercice, le chiffre du bilan a atteint plus d'un million de francs, le mouvement général de 3 850 000 francs est en progression de 1 350 000 francs sur l'année précédente, ce qui confirme l'utilisation croissante de la Caisse pour le trafic financier de nos sociétaires et déposants.

Signalons en passant que l'encouragement à l'épargne des enfants a été couronné d'un succès complet, puisque sur 120 carnets compris dans cette compétition, un montant total de 18 120 francs est déjà déposé en caisse d'épargne. Grâce à l'apport intégral du bénéfice réalisé au fonds de réserve, ce dernier se monte à 34 900 francs.

M. Henri Desplands, président du Conseil de surveillance, présente un excellent rapport. De son exposé, rédigé en termes clairs et précis, nous nous en voudrions de ne pas citer quelques lignes :

« Lors que fut fondée la Caisse par quelques courageux citoyens (qu'il nous plaît d'en saluer encore parmi nous aujourd'hui), ayant à leur tête M. l'abbé Bullet, elle fut à ses débuts comme un jeune couple qui se met en ménage, avec beaucoup d'espoir et peu d'argent. Ses débuts furent encourageants, mais sournoisement ses adversaires œuvraient dans l'ombre et survint la période de crise de 1934 à 1944, période qui mit à l'épreuve la jeune Caisse. Mais alors une aube nouvelle se leva, M. Emile Rossier, président du comité, a la main assez heureuse de trouver un nouveau caissier en la personne de M. Wehren, retraité postal. »

A midi trente, tout ce monde se retrouve à la Grande Salle, richement pavoisée et décorée pour la circonstance, pour un succulent banquet excellemment servi par M. et Mme Schild et leur personnel, dont la réputation n'est plus à faire. Au cours de ce repas, nous eûmes le vif plaisir d'applaudir un concert donné par le club des accordéons de Château-d'Œx.

M. Jules Chapalay ouvre, au dessert, les feux oratoires et se fait un plaisir de saluer la présence de

plusieurs invités, dont MM. Samuel Chevalley, conseiller national, délégué de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, Roland Séchaud, reviseur de l'Union suisse de Saint-Gall, Louis Gétaz, député, Virgile Roch, syndic, Emile Favre, président du Conseil communal, des délégués des Caisses voisines de Rougemont et Rossinière. Il félicite enfin et remercie M. le curé Robadey d'avoir bien voulu accepter les fonctions de major de table. En terminant, le président rend un mérité hommage à M. Samuel Burri pour ses 25 ans de fonctions au sein des organes administratifs de la Caisse et exprime sa vive gratitude aux pionniers de la première heure, dont 9 sont encore présents.

Après avoir souligné le départ plutôt difficile de la jeune Caisse et retracé les heures pénibles de la crise, M. Wehren, dans sa chronique, brosse un tableau des plus intéressants sur l'évolution de la Caisse, mettant l'accent tout spécialement sur les succès enregistrés au cours de ces 10 dernières années.

En aucun moment, l'assemblée ne prit pour sérieuses les affirmations de son major de table prétendant que ses moyens n'étaient pas de nature à satisfaire aux exigences du mandat qui lui était confié, espérant tout de même se tirer d'affaires ! Le ténor cristallin de Gruérien suppléant par-ci, par-là à la parole, ce fut, nous n'en doutons pas, un animateur distingué. Après avoir honoré la mémoire de M. l'abbé Bullet, tous les invités cités précédemment rendirent hommage à la Caisse jubilaire et y apportèrent vœux et félicitations.

Après avoir retracé la mission de la Caisse Raiffeisen au sein de la communauté rurale, le délégué de l'Union suisse apporta aux dirigeants de Château-d'Ex le message de la direction centrale de Saint-Gall et se fit un plaisir de remettre à la jubilaire le diplôme traditionnel pour 25 ans de loyale collaboration au service de la cause Raiffeisen.

De son côté, la Caisse de Rougemont, dont le développement est des plus réjouissants, marqua par un joli souvenir cet anniversaire avec quelques fortes paroles de son excellent caissier, M. Aloïs Bertholet.

Ainsi se termina une splendide journée tout à l'honneur de la Caisse de crédit mutuel de Château-d'Ex que nous félicitons encore et remercions pour sa chaude réception.

(Tiré partiellement du *Journal de Château-d'Ex.*)
L. M.

Vuarrens (Vaud)

En cette fin d'après-midi, toute de sérénité campanarde, le cosu village de Vuarrens, tel un chat assoiffé, semble boire jusqu'à la lie les derniers rayons d'un soleil réparateur. L'agglomération tout entière cherche à faire peau neuve, ne serait-ce que pour essayer d'oublier les dommages occasionnés par le gel meurtrier de cet hiver. Endolorie par la morsure brutale, la nature fait des efforts démesurés pour réparer de son mieux. Chargés à bloc, les cerisiers semblent seuls profiter de sa générosité momentanée et exposent leurs bourgeons gonflés d'orgueil. Partout aux alentours, la charrue éventre systématiquement la terre « brûlée », partout, avec cette résignation qui caractérise nos terriens, on respire sceptiquement le pain de demain.

Nous sommes le 9 avril. Un sentiment d'allégresse semble pourtant disposer des gens qui s'affairent à mettre un terme quelque peu prématuré à cette journée de labeur. En effet, la Caisse Raiffeisen de Vuarrens avait convié ses sociétaires et amis à sa traditionnelle assemblée générale qui coïncidait, cette année, avec la commémoration du 25^e anniversaire de sa fondation.

Progressiste à souhait, la commune est fière, une fois de plus, de mettre sa grande salle, récemment érigée, au service de la population, car, il faut bien le dire, la manifestation proposée se mua immédiate-

ment en véritable fête du village, ce qui ne l'empêcha pas de conserver tout au long de la soirée un cachet empreint d'une dignité exemplaire.

Sur la scène dont la toile de fond rappelle les parcs de la belle époque, la tribune officielle, flanquée du drapeau suisse, partage en deux une décoration florale du meilleur goût. C'est de là que le sympathique président, M. Louis Besson, ouvre la séance administrative qui se poursuivra conformément à l'ordre du jour établi. Après désignation des deux scrutateurs qui feront partie du bureau de l'assemblée, et l'adoption du dernier procès-verbal, le président, longuement applaudi pour son brillant rapport, cède la tribune au caissier, M. Albert Magnenat, pour la présentation de son exposé. Analysant le développement durant ce dernier exercice, le rapporteur est fier de présenter des résultats dignes de couronner le premier quart de siècle d'activité de la Caisse de Vuarrens. Forte de 60 membres, cette vaillante institution affiliée à l'organisation Raiffeisen suisse, fait ressortir un bilan de plus de 645 000 francs avec quelque 600 000 francs de fonds confiés. Les modestes bénéfices réalisés chaque année ont permis d'accumuler une précieuse réserve de 33 500 francs qui travaille et paie des impôts sur place.

Enchaînant, M. Alfred Thonney, président du Conseil de surveillance, donne à l'assemblée un aperçu de la mission qui incombe à l'organe local de contrôle, puis fait voter par l'assistance des sociétaires les résolutions d'usage.

En remplacement de M. Eugène Thierry qui quitte le comité après 25 ans de fidèle et loyale activité, l'assemblée nomme à l'unanimité M. André Buffat au sein du Comité de direction. Le paiement de l'intérêt de la part sociale clôt en quelque sorte cette première partie.

Anticipant, le président passe immédiatement à la séance jubilaire, ceci afin d'éviter toute perte de temps. Dans cet ordre d'idées, il adresse des souhaits de bienvenue à toute l'assistance groupant 155 personnes, et salue tout spécialement les invités de la soirée, M. le pasteur Henchoz, les représentants de la Municipalité, M. Séchaud, reviseur à l'Union suisse, MM. Randin et Viallon, délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen et les épouses des sociétaires qui ont si aimablement répondu à l'invitation des organisateurs. Le président donne ensuite lecture d'un message de M. Robert Piot, conseiller national et regrette son absence involontaire. Comme de sympathiques bruits de vaisselle se font de plus en plus impératifs, M. Besson passe derechef à la nomination d'un major de table, qu'il choisit en la personne de M. Monod, instituteur, et, en lui transmettant plein pouvoir, souhaite à l'assistance un bon appétit.

Le repas, réussi en tous points et impeccablement servi, est savouré à juste titre dans l'allégresse dominée, ici et là, par le cliquetis des fourchettes.

Prenant la parole à son tour, le caissier, dans sa chronique, retrace les origines de l'institution et le développement qu'elle connut pour arriver à sa situation actuelle. Rappelant le souvenir des pionniers de la première heure, il dit sa joie de pouvoir, en cette mémorable assemblée, fêter la présence de MM. Louis Besson, président de direction, Alfred Thonney, président de surveillance, Eugène Thierry, du Comité de direction, noms auxquels il sied d'associer celui du chroniqueur lui-même, M. Magnenat, caissiers, tous quatre vaillants militants qui accomplissent leur mandat depuis la fondation de la Caisse.

Après quelques mots bien sentis, prononcés par M. Thonney, président de surveillance, le major de table passe la parole au délégué de l'Union suisse, M. Séchaud, reviseur, qui se fait un honneur de retracer la mission des Caisses et d'apporter à l'assemblée les félicitations et les vœux de prospérité future des organes centraux pour la Caisse de Vuarrens, à laquelle il remet le diplôme traditionnel pour 25 ans

d'activité féconde et de loyale collaboration à la cause commune.

Rendant un hommage à la Caisse et à son président qui est aussi le sien, la Fédération vaudoise, par l'entremise de son secrétaire, M. Viallon, exprime à la jubilaire ses souhaits sincères pour un avenir heureux. Après le message de M. Narbel, syndic de Vuarrens, c'est au tour de M. Desplands, du Comité de direction, de prendre possession de l'estrade pour faire l'éloge des quatre jubilaires. Avec une pensée de reconnaissance pour chacun, il se fait un plaisir de leur remettre un plateau-souvenir, dédié pour la circonstance. Succédant à cet agréable intermède, M. le pasteur Henchoz, dans une belle envolée, sait tirer à sa façon la parallèle entre les Caisses Raiffeisen et l'Eglise.

Placée sous la bague de son directeur, M. Auberson, secrétaire de la Caisse, la fanfare de Vuarrens conquiert d'emblée la faveur du public. Tour à tour, on entend les productions du Chœur d'hommes et du Chœur mixte, dirigés respectivement par le sympathique major de table et son épouse. A une heure fort avancée, notre dynamique maître de céans se libéra de son mandat. Accompagnée par la fanfare, l'assemblée entonne, debout, la première strophe du *Cantique suisse*, mettant ainsi un point final à cette belle cérémonie dont le souvenir restera lumineux au cœur de ceux qui eurent le privilège d'y assister.

Sd.

Val-d'Illiez (Valais)

La Caisse de crédit mutuel a fêté son jubilé le 8 avril dernier. En effet, il y a 25 ans que la Caisse de Val-d'Illiez a été créée sous l'impulsion de quelques hommes dévoués au bien commun. C'est un jeune instituteur de 21 ans, M. Marc Caillet-Bois, qui en prit l'initiative et posa la première pierre. Malheureusement, la mort enleva ce brave jeune homme peu d'années après qu'il eut réalisé son œuvre. La tâche fut continuée par ceux qui, avec lui, avaient compris la beauté et la nécessité de l'idée raiffeiseniste. Plusieurs de ces membres fondateurs assument encore aujourd'hui la charge de diriger notre banque villageoise. En témoignage de reconnaissance, un souvenir leur est offert. Ces vaillants vétérans méritent bien que leur nom soit publié. Ce sont : MM. Oscar Défago, président du Comité de direction, Paul Caillet-Bois, caissier, Joseph Trombert et Ernest Ecœur, membres des Conseils.

Leur œuvre s'est d'ailleurs montrée très florissante. Qu'on en juge par ces quelques chiffres : 133 sociétaires, 380 déposants, 2 387 326 francs de bilan pour un mouvement d'affaires de 2,3 millions en 1044 opérations. En un quart de siècle, la fortune commune lentement mais prudemment accumulée a passé la centaine de mille, exactement 103 160 francs. Ces succès caractérisent l'œuvre de solidarité rurale de cette sympathique institution Raiffeisen.

L'assemblée jubilaire succède à l'assemblée ordinaire et annuelle. Elle est ouverte par M. le prier Anthony, révérend curé de la paroisse, lequel souhaite la bienvenue aux invités et aux membres et prononce une excellente allocution dans laquelle il s'attache surtout à définir le sens chrétien de l'argent.

Le président du Comité de direction fait ensuite une brève chronique de la Caisse qui démontre, une fois de plus, le courage des fondateurs qui eurent à vaincre bien des critiques et des difficultés, particulièrement au début de l'existence de notre institution.

Dans un magnifique discours qui fit impression sur l'auditoire, M. Froidevaux, délégué de l'Union, apporta le salut et les félicitations du bureau central à l'occasion de ce jubilé. Puis il parla du rôle et de l'importance de la Caisse de crédit mutuel dans la commune au point de vue politique, économique, moral, éducatif, social, civique et patriotique. En terminant sa brillante allocution, il remit au prési-

dent de la Caisse un diplôme dédicacé par les membres directeurs de l'Union centrale.

M. Puippe, au nom de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand dont il est le président, complimente également la Caisse jubilaire pour sa fructueuse activité et son développement réjouissant. Il dit aussi quelques mots sur les débuts difficiles de notre petite banque et souligne l'essor merveilleux qu'elle prit au cours des années grâce à la persévérance et au dévouement des dirigeants et à la confiance qu'une grande partie de la population lui témoigna. M. Puippe parla ensuite longuement du devoir de charité qui incombe à tous les raiffeisenistes s'ils veulent être logiques avec les principes dont ils se réclament.

Des toasts furent portés par le président de la commune, par M. Marcel Mariétan, caissier de la Caisse raiffeisen de Champéry et par M. Isaac Marclay, représentant de la Caisse de Troistorrens.

M. le prieur clôtura cette belle assemblée par quelques mots de remerciements à l'adresse de tous ceux qui contribuèrent à la réussite de cette journée et un souvenir tangible fut distribué à tous les membres.

B.

Assemblées ordinaires

Genthod-Bellevue (Genève)

C'est le jeudi 8 mars à 20 h. 15 que s'est tenue, dans le sympathique local du Carénage de Port-Gitana, l'assemblée générale annuelle de la dite Caisse, sous l'expertise conduite de M. E. Girardet, président de son Comité de direction. Réunis pour prendre connaissance des résultats de l'année 1955, 35 sociétaires et sympathisants, dont 3 dames, eurent à cœur de se déranter pour suivre les divers objets à l'ordre du jour, tout en dégustant, comme à l'accoutumée, les consommations offertes par la Caisse.

Après une allocution de bienvenue du président et l'élection de deux scrutateurs : MM. Desmeules et Tschudin, se déroula le film habituel de cette assemblée comprenant tout d'abord la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, M. H. Baumard, puis le rapport du Comité de direction par son président, l'exposé du caissier sur les comptes et bilan 1955 et le rapport du Conseil de surveillance, concluant à l'approbation des comptes, par son président, M. J. Aigroz. Toutes communications écoutées avec attention, chaleureusement applaudies et approuvées à l'unanimité des membres présents.

Ce 15^e exercice, en effet, démontre que cette Caisse villageoise a bien sa raison d'être puisqu'il boucle par trois brillants résultats : Jugez-en : un bilan dépassant les trois quarts de million, un bénéfice coquet de plus de 3000 francs et des réserves atteignant 21 000 francs.

M. M. Vionnet, vice-président du Comité de direction, procède ensuite à la procédure d'élection de trois membres du Comité de direction et de deux membres du Conseil de surveillance qui, sortant de charge, sont rééligibles et acceptent une réélection. Aucune autre candidature n'étant présentée, ces membres réélus par acclamation sont MM. E. Girardet, S. Fonjallaz et A. Pluss au Comité de direction, et MM. J. Aigroz et L. Quiblier au Conseil de surveillance. L'assemblée marque ainsi sa pleine confiance à ses dirigeants et les remercie de toute leur peine.

Pendant que l'intérêt de la part sociale est distribué, soit trois francs par part, MM. W. Staempfli, S. Guichard et L. Serex, au moment des propositions individuelles, font part d'intéressantes remarques que les Conseils étudieront et des sentiments de reconnaissance de l'assemblée à l'égard des responsables de la bonne marche de la Caisse.

Puis, pour clore agréablement cette assemblée toute empreinte de cordialité, trois films en couleurs « Visite des châteaux de la Loire, une ascension en haute montagne, au pays d'Appenzel », présentés par Eric Guichard et offerts gracieusement par son père, charmant chacun par leur bon goût et leur réel intérêt documentaire.

D.

Courtedoux (Jura)

Dimanche 26 février dernier, la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux a tenu sa 24^e assemblée annuelle sous la présidence de M. Sylvain Michel, maire et député, président du Comité de direction. La Caisse de Courtedoux compte actuellement 132 sociétaires. Le chiffre des affaires traitées en 1955 se monte à 3 103 571 fr. 95 en 2055 opérations. Le bilan en augmentation de 208 580 fr. 37 atteint le chiffre de 1 756 256 fr. 70. Le bénéfice de l'exercice écoulé se monte à 6 317 fr. 93. Il est entièrement versé aux réserves, qui s'élèvent à 62 417 fr. 24.

Des rapports très intéressants présentés par M. Sylvain Michel, président du Comité de direction, de M. Abel Babey, caissier, et de M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, ont démontré la vitalité de la Caisse.

La Caisse est soumise au contrôle professionnel et le rapport de ce dernier fut lu à l'assemblée. Il porte un jugement très favorable sur l'activité de la Caisse et la tenue de la comptabilité. Deux beaux fleurons sont venus enrichir, au cours de l'année, les mérites de notre Caisse : chaque nouveau-né de la commune reçoit un carnet d'épargne, à titre de don, avec un versement initial de 10 francs et l'entrée de la Caisse dans la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse de Saint-Gall. Cette dernière décision de nos comités permettra à nos sociétaires dignes d'intérêt d'obtenir une avance sans cautions. On comprend que nos sociétaires prirent connaissance de cette décision avec une vive satisfaction.

Aux élections qui suivirent, MM. Eugène Grangeon, industriel, Louis Michel, typographe, Charles Michel, pierriste, du Comité de direction ; M. Louis Boillat, du Conseil de surveillance, et M. Abel Barbey, caissier, furent réélus par acclamation.

La Caisse de Courtedoux vient de terminer son 24^e exercice. Elle se prépare déjà à fêter dignement son 25^e anniversaire de fondation, l'année prochaine.

Courrendlin (Jura)

1926-1956. 30 ans d'efforts persévérants

Ainsi débutait la circulaire par laquelle la Caisse Raiffeisen de Courrendlin convoquait récemment ses membres à sa 30^e assemblée générale.

Trente ans d'activité, trente ans de travail dans la coopération bancaire, n'est-ce pas là une étape qu'il convient de marquer d'une petite manifestation ? Aussi est-ce avec empressement que près de cent membres répondirent à l'invitation du comité.

Dans la partie administrative, M. Cortat, président, se plut à relever l'excellente situation de notre banque locale. Véritablement, l'activité développée ces dernières années et tout spécialement en 1955 mérite une mention particulière, tant par les chiffres réalisés que par les services rendus. Hommage soit rendu au gérant de la Caisse, M. Faehndrich, aux membres des organes dirigeants et en général à tous les membres et clients.

Il appartenait par ailleurs au gérant de parler chiffres et de faire les commentaires d'usage. La Caisse Raiffeisen de Courrendlin compte 170 membres. Son bilan atteint 1 320 820 fr. 93. Son mouvement d'affaires s'est monté en 1955 à 2 386 881 fr. 95.

Mgr Bourquard, en tant que président du Conseil de surveillance, a fait rapport sur l'accomplissement

du mandat qu'il détenait jusqu'ici. Il a souligné l'excellente gestion de la Caisse et la prudente administration des fonds qui lui sont confiés. Les services rendus aux membres et aux épargnants sont multiples. La petite graine mise en terre en 1926 par un petit groupe d'hommes décidés de mener l'affaire à bien a prospéré et même est devenue un bel arbre sur lequel communes, groupements et particuliers s'appuient.

Aux élections statutaires, les membres des comités sortant sont réélus à l'unanimité, tandis que M. le doyen Buchwalder est appelé à succéder à Mgr Bourquard à la présidence du Conseil de surveillance.

Trente ans de dévouement et de désintéressement, trente ans de travail et de préoccupation. Voilà ce que comptaient Mgr Bourquard et M. Faehndrich, le premier comme président du Conseil de surveillance et le second comme caissier. N'est-ce pas que cela méritait une petite fête ! N'est-ce pas que les dirigeants étaient bien inspirés d'organiser une assemblée jubilaire pour aussi réunir les membres dans une atmosphère de cordialité et pour fraterniser.

L'Union des Caisses Raiffeisen, invitée, n'avait pu se faire représenter, mais elle avait fait transmettre des vœux et avait fait remettre, pour les deux jubilaires, un cadeau dédicacé du plus bel effet. La Fédération jurassienne avait chargé M. Ackermann, caissier, d'apporter salut et souhaits.

En résumé, excellente assemblée, dirigée de mains de maître par M. Cortat, maire à Rossemaison, où s'est manifestée la confiance que les membres témoignent à leur coopérative de crédit. La coopération Raiffeisen est véritablement un mouvement bien en route. Le sérieux avec lequel ses dirigeants accomplissent leur ouvrage, le désintéressement qui est le propre des dirigeants locaux, le cadre local donné à chacune des Caisses nous sont gages d'un bel avenir au service de la communauté.

Economic.

Fontenais (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel tenait sa 30^e assemblée générale à l'Etoile du Matin. Après les souhaits de bienvenue du président, le protocole, bien tenu par notre dévoué secrétaire, est lu et approuvé sans opposition.

Dans son rapport, le président du Comité de direction retrace l'activité déployée par les comités et la marche toujours ascendante de notre Caisse. Il donne de judicieux conseils à chacun pour le développement futur de notre banque locale afin qu'elle puisse répondre favorablement à toutes les demandes de crédits qui lui sont adressées du fait de l'essor pris par la construction de maisons familiales. Par les comptes bien détaillés de notre caissier, chacun peut se rendre compte du développement de notre institution. Le bilan, en augmentation de 133 000 francs, arrive pour la première fois à passer le million, soit 1 078 935 francs. Le mouvement général se monte à 1 548 350 francs en 1600 opérations. Le bénéfice de 3 543 fr. 76 est versé entièrement aux réserves, qui sont de 48 386 fr. 29.

Les membres des Comités en réélection voient tous leur mandat renouvelé et M. Marcel Parrat est appelé à remplacer un membre démissionnaire au Comité de direction.

Dans son rapport, M. le curé, président du Conseil de surveillance, donne connaissance des contrôles effectués et des rapports de l'Office de revision de Saint-Gall ; tous sont élogieux pour nos dirigeants et notre caissier. Ce dernier, dans une petite chronique sur le développement de notre Caisse durant les dernières cinq années, fait état des membres fondateurs encore présents aujourd'hui et cite à l'honneur les membres des comités en fonction depuis la fondation, soit : Adolphe Voisard, secrétaire depuis trente ans, Paul Gigon-Roy, vice-président durant 12 ans

et président depuis 18 ans. Georges Voisard au comité depuis 28 ans et Jules Voisard, ancien caissier qui le fut durant 26 ans.

Un excellent casse-croûte, servi par le tenancier, est offert à tous les participants, et l'ambiance dans laquelle se termine cette 30^e assemblée laisse bien augurer de l'avenir de notre Caisse.

Orvin (Jura)

Notre assemblée générale du 26 février ne fut pas des plus revêtuës, elle ne comptait qu'une quarantaine de membres. C'est un fait regrettable, car nous pensons qu'il y a obligation morale d'assister aux délibérations annuelles. La grippe ne peut excuser les nombreuses défections.

Après la lecture d'un excellent verbal de M. H. Boder, notre président M. W. Auroi exposa la situation de notre Caisse. Il cita plusieurs chiffres comparatifs, témoins d'une activité féconde. Son rapport s'étendit à la situation internationale.

C'est au caissier qu'il appartenait de présenter les comptes, de les commenter afin de les rendre plus compréhensibles. L'exercice écoulé présente une nouvelle progression qui, si elle n'est que de 36 000 fr., n'en est pas moins intéressante en regard du mouvement général de 1 132 226 fr. 56 et d'un bilan de 755 030 fr. 66. La caisse d'épargne boucle par 542 219 fr. 55 répartis sur 315 carnets. Les comptes courants connurent également une grande vitalité. Compte tenu des obligations, les fonds qui nous sont confiés atteignent 711 186 fr. 75. Ils sont placés comme suit : 421 376 fr. 25 en 1^{re} et 2^{es} hypothèques ; 84 316 fr. 20 prêts avec cautionnements, sur bétail, etc. ; 130 255 fr. 60 crédits accordés en compte courant ; 95 000 francs placements à terme.

Quant au bénéfice de 4877 fr. 35, il s'ajoute aux réserves qui se montent à 28 533 fr. 51.

Le caissier, M. J.-A. Mottet, termina son rapport par des remerciements aux divers organes de la direction pour leur travail désintéressé, aux déposants pour leur confiance et aux débiteurs pour leur ponctualité. Enfin quelques considérations sur le marché de l'argent et, comme il se doit, de sérieux avertissements contre les achats à tempérament. Il rappelle également le succès de la dernière assemblée de la Fédération jurassienne à Orvin.

M. P. Villard, président du Conseil de surveillance, eut la tâche facile, les comptes furent acceptés à l'unanimité avec décharge à l'administration.

Puis l'assemblée confirma, pour une nouvelle période, les membres des comités dont les fonctions expiraient.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales clôture cette 18^e assemblée générale. J.A.M.

Hérémence (Valais)

L'assemblée générale de notre petite banque villa geoise a eu lieu le 11 mars dans la salle de réunion, sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, président du Comité de direction.

Après avoir honoré la mémoire de sept membres décédés, il a présenté les douze nouveaux adhérents en leur souhaitant la bienvenue. Il donne la parole au secrétaire, M. Thomas Sierro, pour la lecture du magistral procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel a été adopté par l'assistance sans modification. Dans son exposé, le président rappelle les événements saillants de l'année écoulée et passe en suite à l'activité de notre Caisse. Celle-ci est en réjouissant essor. L'effectif des membres se montait à la fin de l'année à 242. Le mouvement général a été de plus de 3 500 000 francs. Le chiffre du bilan a dépassé 1 800 000 francs. Le bénéfice a été complètement affecté au fonds de réserve. Le caissier a

commenté quelque peu l'évolution de la marche de la Caisse pendant le cours de l'année et particulièrement du bilan, lequel marque une légère augmentation sur celui de l'année précédente. Il adresse à l'assemblée toute sa gratitude pour la confiance témoignée à la Caisse et à ses dirigeants et remercie les sociétaires pour la ponctualité qu'ils portent à s'acquitter de leurs engagements. Il recommande à chacun d'user de plus en plus des services de la Caisse dans le but de pratiquer la belle devise : « Un pour tous, tous pour un ».

Le président du Conseil de surveillance, M. J.-J. Nendaz, a relaté l'activité du Comité de direction et du caissier tout en confirmant l'exactitude des comptes et propose à l'assemblée de les accepter et d'en donner décharge avec remerciement aux organes dirigeants, ce qui a été accueilli à l'unanimité.

L'ordre du jour a appelé l'assemblée à procéder aux élections statutaires ; ainsi deux membres du Comité de direction et le président du Conseil de surveillance ont été réélus par acclamations.

La partie récréative tant attendue par l'auditoire qui était fatigué par des bourrées de chiffres, a débuté par quelques productions du Chœur mixte d'Hérémence. Enfin, après une cordiale animation de notre population rurale, l'assemblée a été levée à 18 heures par quelques paroles de remerciement du président et par un chant patriotique entonné par le sympathique directeur du Chœur mixte, à qui nous devons de la gratitude pour son zèle et son dévouement.

Nous nous plaisons à croire que cette assemblée s'inscrira dans les annales comme l'une des plus réjouissantes manifestations de notre humble commune montagnarde.

A. M.

Corsier (Vaud)

Cette œuvre de solidarité rurale à laquelle participent tous les milieux de la population jouit d'une vitalité qui s'affirme chaque année ; et son action laisse bien voir que, de plus en plus, elle fait partie intégrante de la vie de nos villages.

Compte tenu de 7 adhésions, 5 démissions et un décès, c'est un effectif de 214 membres qui s'inscrivent aux registres de la Caisse groupant les communes de Corsier, Corseaux et Jongny.

Et c'est quelque 150 sociétaires qui ont répondu, jeudi soir, à la convocation les réunissant pour l'assemblée générale ordinaire.

M. Delafontaine, président dévoué du Comité de direction, souhaite la bienvenue à son auditoire et se réjouit de la forte participation qui témoigne bien de la belle activité du groupement. Puis, après une esquisse rapide des événements proches ou lointains qui ont pu exercer quelque influence sur l'activité économique des affaires locales, il définit la position de la société, son rôle toujours grandissant et commente les résultats obtenus en 1955. Il conclut en témoignant sa gratitude à tous ses collaborateurs et tout particulièrement au caissier, M. A. Taverney, et à son suppléant, M. E. Brunet, fidèles défenseurs de la cause raiffeiseniste. Les sociétaires ne sont point oubliés, qui par leur esprit de corps facilitent la tâche des organes dirigeants.

Le caissier, dans son rapport, ne s'attache pas uniquement à un commentaire sec des chiffres ; il montre que ces chiffres établissent avec pertinence la raison d'être profonde de cette association de crédit. Depuis 42 ans qu'elle existe à Corsier, elle a fait ses preuves et si, actuellement, elle a atteint un plafond presque immuable, elle est si fort implantée qu'on ne saurait concevoir d'activité locale sans sa participation. 2897 opérations (2616 en 1954) enregistrées en 1955 accusent un mouvement général de 5 millions 243 317 fr. 20 ; le bilan se balance par 2 millions 115 462 fr. 46 avec des réserves en fin d'année

de 135 225 fr. 18. Et M. Taverney, en fin d'exposé, se félicite de l'appui trouvé auprès des sociétaires et des comités qui, par leur bonne volonté, ont grandement facilité sa tâche.

Le Conseil de surveillance, présidé par M. L. Volet, a pu, au cours de plusieurs séances, se rendre compte de la parfaite gestion des biens et de la tenue irréprochable des comptes. Sachant la société entre bonnes mains, il ne peut que recommander à l'assemblée d'adresser aux responsables ses vifs remerciements et d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés, ce qui est fait à l'unanimité et sans discussion.

Le paiement des dividendes des parts d'affaires met le point final à cette partie administrative vivement dirigée.

La tradition veut que les dirigeants offrent aux membres du crédit autre chose que rapports et chiffres ; et cette année, le comité n'a pas failli à cette heureuse habitude ; bien au contraire, puisqu'il a eu l'idée hautement appréciée de faire revivre, grâce au film de M. Moriggi, les heures inoubliables de la *Fête des Vignerons*. Est-il besoin de dire que cette projection connut le succès le plus vif ? Et les applaudissements qui la ponctuèrent furent la meilleure preuve d'admiration à l'adresse de l'auteur de cette bande magnifique et de reconnaissance à ceux qui ont permis d'en jouir. Et la collation fut, comme de coutume, généreuse à souhait. B.

Rougemont (Vaud)

Sous la présidence de M. A. Breton, la Caisse de crédit de Rougemont a eu sa 9^e assemblée générale le 11 mars dernier pour l'approbation des comptes de l'exercice 1955.

Après une introduction du président et de son rapport sur l'activité de la Caisse, le caissier M. Aloïs Bertholet a donné lecture des comptes qui se résument comme suit :

Mouvement de la Caisse 3 513 999 fr. 99 en 2076 opérations ; bilan 913 148 fr. 80 ; bénéfice net de l'exercice 5 447 fr. 20. Les dépôts confiés sont en augmentation de 103 261 francs. Le nombre des sociétaires a augmenté de 14 et porte l'effectif à 137.

Le rapport du Conseil de surveillance, par son président M. Charles Yersin, relève l'excellent travail des organes de la Caisse et demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au caissier et au Comité de direction ; ils le font à l'unanimité. Les conclusions des trois rapports font ressortir tous les avantages retirés de l'institution, et les rapporteurs se plaisent à exprimer leurs sentiments de bien vive gratitude à l'égard des déposants pour l'appui et la sympathie qu'ils n'ont cessé de témoigner au petit établissement bancaire villageois ; c'est là une récompense à laquelle sont très sensibles les organes administratifs.

L'argent qui, ordinairement, suscite le matérialisme et les divisions, est devenu dans les Caisses Raiffeisen un élément de paix sociale, de compréhension mutuelle et de confiance, et au lieu d'un maître impitoyable, il est devenu le serviteur du bien commun.

Aux propositions individuelles, M. Ami Oesch, syndic et juge informateur, exprime son étonnement sur le salaire servi au caissier (environ 2200 francs) traitement insuffisant par rapport au travail fourni. M. Bertholet, caissier, répond en disant que comparativement au gain d'un petit paysan de la montagne, le salaire est pour ainsi dire normal, et précise qu'il cherche avant tout d'aider nos montagnards par son dévouement, plutôt que de réaliser un gain. Cette réponse a fait l'objet d'applaudissements prolongés.

Après le versement de l'intérêt des parts sociales, la séance est levée, et la rumeur d'une centaine de membres présents environ laisse entendre la satisfaction générale. A. B.

Colombier-Bôle (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle le 15 mars, en la salle du Conseil général de Colombier, en présence de M. Jean Gauchat, président de la commune de Colombier.

L'appel fait constater la présence de 23 sociétaires.

Du rapport présenté par le président du Comité de direction, M. Roger Hugli, nous extrayons les renseignements suivants : durant le 6^e exercice, l'effectif des membres a passé, grâce à 2 adhésions, de 28 à 30 ; cet effectif extrêmement modeste et l'examen des comptes montrent très clairement que notre Caisse, en 6 ans, n'a pas réalisé les progrès que devaient lui faire espérer les conditions économiques actuellement très favorables et le chiffre de population toujours croissant des deux communes constituant son cercle d'activité (2800 habitants). Tout doit être mis en œuvre pour faire connaître notre institution et les services qu'elle est capable de rendre.

Le caissier, M. René Lambelet, informe l'assemblée que le bilan atteint 131 153 fr. 35 et que le bénéfice réalisé en 1955 a été de 208 fr. 10, ce qui porte nos réserves à 556 francs. Il est à relever qu'un amortissement de 500 francs a pu être effectué sur le poste « mobilier ».

M. Heinz von Bergen, président du Conseil de surveillance, annonce que les contrôles statutaires effectués permettent d'affirmer que la situation de notre Caisse, bien que très modeste, est saine.

M. René Lambelet, caissier dévoué depuis la fondation de la Caisse, donne sa démission pour raisons professionnelles. Pour lui succéder, il est fait appel à M. Fritz Grether, qui est élu à l'unanimité.

M. H. von Bergen, par une causerie fort intéressante sur « Un voyage en Allemagne du Sud », nous donne l'occasion de terminer agréablement cette assemblée.

Môtiers (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel de Môtiers a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Albert Chédel.

De nombreux membres et plusieurs auditeurs assistèrent aux délibérations.

Le président présenta un excellent rapport montrant que les soucis existent dans les classes laborieuses malgré la haute conjoncture actuelle. Il insiste sur les principes raiffeisenistes qui veulent l'autonomie économique du village. Autonomie qui n'est possible que par la solidarité de tous. Le président informe l'assemblée que les Comités ont eu l'heureuse idée de remettre un livret d'épargne à chaque enfant nouveau-né dans la commune de Môtiers. Ce livret d'épargne sera doté d'une petite somme qui devra rester déposée jusqu'à ce que l'enfant ait 16 ans. Cette décision a pour but d'encourager l'épargne dès la première jeunesse.

M. Pierre Thiébaud, caissier, présente les comptes de 1955. Le bilan se monte à 301 612 fr. 40 ; le bénéfice est de 1 031 fr. 10, ce qui monte les réserves à 3 798 fr. 35. Le roulement a été de 708 989 fr. 95 en 868 opérations. De plus en plus, les habitants de notre village font confiance à la banque locale. Tous les genres d'opérations se font ! Prêts, comptes courants, ordres bancaires, épargne. Les taux sont très bien adaptés et favorables. Le caissier donne encore des renseignements sur le Congrès de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel qui eut lieu à Lausanne en 1955. En quelques mots, l'esprit de communauté et de solidarité qui est à la base des Caisses Raiffeisen ressort, de même que le sérieux et la compétence des organes dirigeants.

Le secrétaire du Comité de direction, M. Louis Stauffer, présente le rapport annuel qui conclut par

la recommandation d'adopter les comptes et rapports avec remerciements particuliers au Comité de direction et au caissier. Les comptes et rapports sont adoptés à l'unanimité.

M. Joseph Duvoisin est nommé membre du Comité de direction à l'unanimité ; il remplacera M. Victor Barrelet, démissionnaire.

Il est donné connaissance à l'assemblée des heures d'ouverture de la Caisse Raiffeisen de Môtiers. Cette dernière restera fermée toute l'année le matin. Elle est ouverte tous les jours ouvrables jusqu'à 20 heures. Il est chaudement recommandé aux membres de traiter leurs affaires en dehors des mois de juillet et août. Le bureau de la Caisse sera plus particulièrement ouvert le lundi soir de 17 h. 30 à 20 heures.

L'assemblée se termine par la projection de quelques excellents films sonores parmi lesquels le dressage des chiens d'avalanche et des chiens de chasse, les techniques des arts du feu et de la chaudronnerie des temps anciens à nos jours.

Excellente soirée qui laissera un bon souvenir à tous les participants et qui sera un encouragement pour les responsables du Crédit mutuel de Môtiers qui travaillent sans relâche pour le développement de leur établissement en ayant pour but le bien du village de Môtiers.

Orsonnens (Fribourg)

Le 26 février, la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu sa 28^e assemblée générale. La participation était plus faible que de coutume en raison du froid très vif.

On entendit d'abord les rapports du président du Comité de direction, M. G. Berset, et du caissier, M. Gremaud. Il en résulte que le nombre des membres est resté stationnaire. En 1955, on eut à déplorer le décès de MM. Auguste Jaquier, Raymond Deffrard et Eli Page, tous trois membres fondateurs. Les deux premiers étaient respectivement membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance depuis la fondation de la Caisse. Les deux également exercèrent durant de nombreuses années les fonctions de boursier communal dans leur commune respective, ainsi que d'autres fonctions. C'étaient des campagnards qui possédaient cette véritable sagesse qui est de mise dans l'administration d'une institution comme la nôtre. Notre Caisse continue à rendre de signalés services et les taux tant créanciers que débiteurs y sont particulièrement favorables. Les comptes font ressortir une augmentation de plus de 50 000 francs de fonds confiés. Le bilan atteint 703 000 francs et les réserves 34 364 francs. Le roulement fut de 836 000 francs.

M. Phillot, président du Conseil de surveillance, releva l'excellente gestion de la Caisse et proposa l'approbation des comptes, ce qui eut lieu.

Le mandat de quelques membres de l'administration fut renouvelé, soit : au Comité de direction MM. G. Berset, président, Pie Chanmartin et Léon Chassot, au Conseil de surveillance M. Noël Oscar, puis le caissier M. Gremaud. En outre, M. Louis Dubey, vice-président du Conseil communal de Chavannes, fut élu nouveau membre du Conseil de surveillance.

Tandis que les membres buvaient le verre de l'amitié offert par la Caisse, le président fit une petite causerie sur un problème très actuel : « Le prix de la terre ».

Le prix de la terre n'a plus de limite. Les domaines se louent très chers et lors des ventes, c'est encore pire. Des cas concrets furent cités. Ces prix n'ont plus de rapport avec la valeur de rendement du sol, même quand il s'agit d'un sol intensément cultivé. Ils ne sont plus en rapport non plus avec les estimations selon la procédure fédérale pour le désendettement agricole.

Tous les efforts déployés par les organisations agricoles et les autorités compétentes pour essayer d'obtenir des prix plus équitables des produits agricoles et les quelques résultats obtenus sont annulés ou ne peuvent produire de résultat en raison de cette surenchère irraisonnée de la terre. C'est un fait incontestable qu'en général les petits paysans, comme aussi les petits artisans et petits commerçants, ont la vie très dure. Ils n'ont pas la possibilité de s'équiper en machines dont le coût est disproportionné à l'importance de l'exploitation. Ils ne touchent pas d'allocations familiales et c'est pourtant presque toujours eux qui en auraient le plus besoin. Et s'il faut du personnel, c'est une difficulté quasi insurmontable. Et si, en plus, ils achètent ou louent des domaines aux prix actuels, comment pourront-ils s'en tirer ?

Le paysan est vraiment attaché à sa terre. Souvent il a déjà travaillé jusqu'à 30 ou 40 ans comme fils de paysan, comme domestique ou comme fermier. Et si ce paysan veut avoir son domaine, il doit y mettre le prix parce qu'il se trouve en concurrence avec d'autres amateurs non agriculteurs, mais qui disposent de suffisamment de capitaux. Il y a une concurrence effrénée. Lors des partages, s'il n'y a qu'un domaine et plusieurs fils paysans, c'est un problème angoissant, car l'un peut avoir le domaine à la valeur de rendement et les autres doivent payer des prix excessifs pour pouvoir s'établir ailleurs.

Le maintien des petites exploitations est pourtant une nécessité sociale. Bien que le nouveau droit foncier ne soit en vigueur que depuis quelques années, tous ceux qui s'occupent des problèmes agricoles songent sérieusement à sa révision. Souhaitons-leur plein succès.

Cette causerie du président fut suivie avec beaucoup d'intérêt. Puis on eut encore le plaisir d'entendre M. le curé Tinguely apporter son salut et ses encouragements. Il insista notamment auprès des jeunes sur l'esprit d'épargne qui leur permet de se constituer un capital pour quand ils voudront s'établir.

Cette belle assemblée se termina par la distribution de l'intérêt des parts sociales.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
Fritz Bögli
Fabrique de roues • LANGENTHAL



A. JÄGGI, RECHERSWIL (Sol.)
Pépinières forestières
offre des **plants forestiers**
de bonnes provenances et de premières qualités. Visitez mes cultures ou demandez prix-courant.
Téléphone (065) 464 25

membre de la Caisse Raiffeisen, Rechterswil

A vendre

armoire blindée
type Bauer
à l'état de neuf, avec 48 safes et place pour dépôts libres. Visite sans engagement.
Caisse de Crédit mutuel de Goldach (St-Gall)
Tél. (071) 4 15 76

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

La Cassa Raiffeisen nella comunità rurale

Nessuno metterà in dubbio che un elemento importante, essenziale anzi, della comunità rurale sia l'elemento finanziario. Tutti i membri della comunità, persone morali e fisiche, hanno a che fare con questioni finanziarie. Questo elemento svolge quindi un ruolo primordiale sia nella vita dei singoli sia in quella della società. Dal modo con cui questo problema è trattato dipende in gran parte la situazione materiale e morale dell'individuo. Occorre dunque che le finanze della comunità siano trattate secondo uno spirito conforme alle tradizioni cristiane e della nazione.

È precisamente ciò che le Casse rurali fanno, e che soltanto esse possono fare pienamente. Certo che qualsiasi piccolo banchiere privato sarebbe in grado di ricevere danaro e fare dei prestiti, ma, e ciò è di capitale importanza, non vi sarebbe lo spirito. I banchieri lavorano in uno spirito capitalista, cioè badando più al profitto personale a detrimento della comunità. La Cassa rurale non cerca il profitto, ma l'indipendenza e l'economia finanziaria della comunità mirando contemporaneamente ad un fine economico e ad un fine educativo.

Il fine economico

Il fine economico della Cassa rurale è di provvedere a tutti i bisogni finanziari della comunità alle condizioni più vantaggiose per ognuno. Essa vuole assicurare ai depositanti i migliori interessi e le migliori sicurezze. Essa vuole fornire ai suoi membri i fondi necessari alle migliori condizioni, onde permettere loro un'esistenza indipendente e con oneri finanziari sopportabili. Una Cassa rurale non può adempiere a questa funzione che essendo tecnicamente perfetta. Possiamo affermare con fierezza che questo è il caso per le nostre Casse, grazie ai provati principi che sono alla loro base e all'Unione centrale che ne assicura il controllo e l'indipendenza finanziaria. Nulla è più deplorabile di vedere talvolta istituzioni con scopi simili che falliscono miseramente in seguito a errori tecnici o a disordini interni.

Perciò una Cassa deve essere intransigente nel confronto dei principi che fanno la sua forza e che devono essere applicati per assicurare un'organizzazione impeccabile.

Per poter svolgere il loro ruolo economico in un vero spirito, le Casse rurali devono guardare, in tutta la loro attività, al benessere dei membri e non direttamente a quello della Cassa. I comitati non dovranno mai

dimenticare ciò nella concessione dei prestiti e dei crediti, come pure in ogni altra loro decisione.

Il punto di vista « vantaggi per il socio » deve sempre essere il primo da considerare nella concessione di prestiti. In periodo di abbondanza di capitali, come attualmente, non si cercherà di sbarazzarsi del danaro infruttifero in qualunque modo, concedendo prestiti con eccessiva facilità, mentre che in periodo di penuria di fondi bisognerà intraprendere ogni sforzo necessario per poter concedere i prestiti più urgenti.

Uguale punto di vista dovrà pure essere considerato per la questione degli ammortamenti. Obbligando un debitore a diminuire il suo debito gli si rende un servizio, quindi anche in periodo di abbondanza di liquidità si dovrà esigere questo ammortamento, anche se la Cassa dispone di abbondanti capitali. Come pure non si impedirà mai a un debitore di effettuare un ammortamento straordinario se glie ne si presenta l'opportunità. Agire in altro modo sarebbe un agire capitalista.

Il fine educativo

Già dal momento della loro costituzione le Casse rurali acquistano un valore educativo. Esse devono contribuire a sviluppare lo spirito di solidarietà e di disinteressamento come pure il senso di responsabilità che devono essere necessari alla vitalità delle comunità rurali.

Il lavoro e la dedizione dei membri dei comitati sono per essi una formazione e per i loro concittadini un esempio. La Cassa è educatrice dei suoi dirigenti, dei suoi membri, dell'intera comunità.

Il cassiere per esempio impara una quantità di cose pratiche sia dal lato giuridico sia da quello commerciale, ciò che fa di lui un apprezzato consigliere nei nostri villaggi. Il cassiere non deve trascurare di tenersi sempre aggiornato ed al corrente, per mezzo del nostro giornale, di circolari dell'Unione,

dei corsi d'istruzione, di letture, sui principi base e sulle questioni pratiche.

La Cassa è educatrice dei membri dei comitati. Essa deve dar loro il piacere per la dedizione alla cosa pubblica, l'abitudine ad assumere responsabilità e di conseguenza a discutere oggettivamente, sviscerando sotto tutti gli aspetti il problema loro sottoposto. È da ritenere che in tal modo venga loro inculcato il senso di responsabilità e l'amore per il prossimo. Occorre naturalmente per ottenere ciò che i comitati adempiano effettivamente ai loro compiti, e a tutti i loro compiti. I cassieri collaboreranno non già facendo tutto il lavoro e chiedendo ai comitati soltanto la ratifica del loro operato, ma lasciando loro tutta la responsabilità delle decisioni da prendere.

La Cassa Raiffeisen è educatrice dei suoi membri. Essa deve dar loro il senso della solidarietà, e questo lo fa già dal momento della sua costituzione. Il debitore sa che il danaro che riceve in prestito appartiene ad un suo concittadino, e che se non adempie ai suoi obblighi nuoce al suo prossimo più vicino. Il deponente sa che il suo danaro sarà prestato ad un abitante del suo villaggio, e questo scambio quasi reciproco di danaro fa sentire ai membri della comunità più strettamente il legame che li unisce. Questo aspetto deve essere indicato quando si presenta l'occasione di invitare qualcuno a lavorare con la Cassa rurale, per esempio chiedendo la cessione di un titolo ipotecario.

La Cassa rurale educa i suoi membri abituandoli all'ordine ed all'esattezza. Deve quindi essere di un'esigenza rigorosa verso i debitori. Interessi e ammortamenti devono essere incassati alla scadenza. Occorre che si sappia che alla Cassa rurale si è comprensivi, ma esigenti ed esatti. Occorre che da tutta l'amministrazione della Cassa emani ordine, lealtà, giustizia. Nessun partito preso nella concessione di prestiti, nessun ritardo nella corrispondenza, nessuna negligenza negli affari correnti. La Cassa rurale è un'istituzione seria e non tratta nulla alla leggera. Essa obbligherà in tal modo i suoi membri a prendere quelle buone abitudini che faranno sentire il loro benefico effetto in tutta l'attività della comunità rurale.

L'ANGOLO DEL GIURISTA Domande e risposte

D. — L'anno scorso mi trovavo in un bosco e stavo dilettandomi alla raccolta di funghi. D'improvviso mi si parò dinanzi un tizio, il quale, asserendo di essere il proprietario del bosco, mi invitò con male parole ad andarmene. Io, onde evitare delle storie, abbandonai il posto. Vorrei però sapere se

era nel mio diritto di rimanervi o se i proprietari possono opporsi all'accesso di altre persone nei boschi di loro proprietà.

R. — La questione sottoposta è regolata dall'art. 699 del Codice civile svizzero. Lo stesso è talmente chiaro che non ha bisogno

di spiegazione alcuna per cui glielo riproduco testualmente :

« L'accesso ai boschi, alle selve ed ai pascoli e la raccolta di bacche selvatiche, funghi e simili cose sono concessi ad ognuno, secondo l'uso locale, riservate le disposizioni proibitive che l'autorità competente può emanare, limitatamente a certi fondi, nell'interesse delle colture.

Il diritto cantonale può decretare ulteriori disposizioni circa l'accesso ai fondi altrui per l'esercizio della caccia o della pesca. »

*
* *

D. — Vorrei effettuare qualche miglioramento (gabinetto, bagno, ecc.), nella mia vecchia casa. È possibile ottenere dei sussidi da parte dello Stato ? Sono un contadino e le mie possibilità scarse.

R. — Certamente. Richieda al Dipartimento dell'Igiene in Bellinzona i moduli necessari. Le verranno date tutte le istruzioni che il caso comporta.

Il calcolo delle imposte federali

Per un caso veramente fortuito ci siamo incontrati nel corso di un nostro giro di revisione con un ispettore dell'amministrazione federale delle contribuzioni, che stava appunto visitando le Casse rurali della medesima regione.

Riproduciamo le constatazioni fatte da questo ispettore, specialmente per quanto concerne gli errori principali da lui riscontrati, e che in parte abbiamo noi pure trovato controllando i conti annuali inviati all'Unione, affinché i cassieri abbiano a prenderne nota per poterli evitare in futuro.

Anzitutto egli ha espresso il piacere che prova nel visitare le nostre Casse, delle quali apprezza il valore sociale e la presentazione esemplare e semplice dei conti e del bilancio. L'uniformità dei documenti da verificare facilita il suo lavoro. Dappertutto (o quasi !) ogni documento è prodotto in ordine e classato razionalmente. Il controllo delle dichiarazioni (formulario verde numero 122) è un gioco, gli estratti del bilancio essendo infatti un indice preciso dei dati occorrenti. Egli sa inoltre con certezza che i nostri cassieri non hanno alcuna velleità di sottrarre ciò che è dovuto al fisco, e che procedono al calcolo coscienzioso dei contributi da riscuotere intermediariamente. Questa fiducia reciproca rende spontaneamente gradevoli le relazioni tra controllore e controllato. Se si verificano errori o dimenticanze, questi sono stati commessi in buona fede, ed un semplice conteggio basta per mettere in ordine la situazione.

È tuttavia sempre sgradevole per i nostri

* *

D. — Sono un membro dirigente di una Cassa rurale ticinese. Recentemente, noi della direzione, abbiamo avuto campo di esaminare una domanda di prestito di un socio per l'importo di 15 000 franchi e non trovando il pegno sufficiente a garantire il nostro avere, abbiamo respinto la domanda. Successivamente ho saputo che l'affare ha potuto essere fatto con la Banca dello Stato. Cosa ne pensa ?

R. — Penso a due possibilità (conoscendo la pignoleria della Banca dello Stato): o che Voi non avete ben esaminato la domanda e valutato il valore del pegno oppure che, a lato della garanzia ipotecaria, siano state concesse garanzie di altra natura. Occorreva guardare anche a tale possibilità e non abbandonare l'affare così come Voi dimostraste di averlo trascurato. Casi del genere è bene non si ripetano ; chè altrimenti ne andrebbe di mezzo il buon nome della Cassa.

Avv. Emilio Induni.

cassieri di farsi segnalare sbagli e soprattutto di dover versare un supplemento imprevisto d'imposta, che talvolta ammonta a cifre abbastanza rilevanti e che diminuisce considerevolmente l'utile dell'esercizio in corso.

Per evitare tali spiacevoli sorprese, elenchiamo i casi più frequenti di irregolarità scoperti dal controllore federale o durante il controllo dei conti annuali a San Gallo :

I

L'imposta sulle cedole e l'imposta anticipata relativa alle obbligazioni vanno calcolate sul totale delle cedole lorde scadute durante l'anno. La colonna 8 dell'estratto delle obbligazioni dà il totale imponibile. È quindi importante che essa sia riempita con precisione. Con un poco di riflessione ciò non dovrebbe essere difficile.

Per le obbligazioni con cedole annuali, non vi sono interessi scaduti durante l'anno di emissione, ma viceversa una cedola scaduta per ognuno degli anni seguenti (tre, cinque, dieci, a seconda del caso), sino e compreso l'anno di scadenza del titolo. Per le obbligazioni a interessi semestrali emesse durante il primo semestre dell'anno, ci sarà una cedola scaduta nel primo anno, due cedole nel secondo anno, ecc., e una cedola scaduta nell'anno di scadenza del titolo. Per quelle emesse durante il secondo semestre invece non ci saranno cedole scadute durante l'anno di emissione ma bensì due cedole nell'anno di scadenza del titolo.

II

Nel risparmio o nel deposito è ugualmente la colonna 6 dell'estratto che dà il totale imponibile per il calcolo dell'imposta preventiva. Dato che questa rubrica non ha alcun rapporto diretto con la stesura del bilancio, spesso essa viene riempita senza molte preoccupazioni.

Talvolta si dimentica di iscrivere gli interessi superiori ai 15 franchi, oppure si trascura il riporto dalla pagina precedente. E gli errori di addizione ! Di solito questa colonna non si controlla, in quanto il suo totale non entra nei conti o nel bilancio. Ed ogni errore riscontrato dal controllore pesa per un quarto sull'esercizio corrente (imposta preventiva = 25 % dell'interesse lordo). È capitato in alcuni casi un errore di addizione di un'unità nella colonna delle migliaia, ciò che dà una differenza di 1000 franchi di interessi, ossia 250 franchi di imposta da pagare. E ciò si sente nel calcolo dell'utile dell'anno seguente !

Precisiamo inoltre che nè l'Unione controllando i conti annuali, nè il revisore durante la sua visita non possono controllare queste colonne, non avendo a disposizione il tempo necessario, ciò che invece viene fatto dall'ispettore federale. Attenzione quindi alle addizioni !

III

È noto che i conti a termine dei comuni presso le Casse rurali in conto corrente vincolato sono esonerati dall'imposta sulle cedole e dal diritto di bollo federale, mentre per contro sono tenuti al pagamento dell'imposta preventiva, che però può essere retrocessa dietro richiesta. Capita che i cassieri dimentichino nell'estratto « conto corrente » di iscrivere l'interesse lordo imponibile nell'apposita rubrica, per cui oltre alla differenza da pagare seguono anche noie con il titolare del conto, per la regolarizzazione della posizione.

La conclusione che se ne deduce è che occorre dedicare tutta la necessaria attenzione al calcolo degli interessi lordi imponibili. Non si scherza col fisco, che sa sempre reclamare quanto gli è dovuto, anche se la fa con le buone maniere.

E facciamo pure notare ai nostri cassieri che non devono avere nessun timore circa il segreto bancario durante il controllo da parte dell'amministrazione federale delle contribuzioni. Essi devono anzi collaborare apertamente a questa ispezione, chiedendo, informandosi, istruendosi a contatto con gli ispettori di Berna, che si sono sempre mostrati discreti, corretti e molto gentili.

Essi sono molto comprensivi e riconoscenti ai nostri cassieri che facilitano loro il compito.

Quindi anche in questo campo: precisione e correttezza.

mia mondiale. È quindi evidente che l'evoluzione della sterlina sia di grande interesse non solo per Londra ma per tutto il mondo.

Infatti con la sua politica monetaria l'Inghilterra assume una grande responsabilità nei confronti del mondo intero. È quindi auspicabile che le speranze del mondo non britannico nella stabilità della sterlina abbiano a giocare un ruolo importante nelle decisioni d'ordine monetario che Londra dovrà prendere prossimamente.

I collocamenti a termine

Abbiamo notato presso molte Casse che sia i comuni, sia i patriziati, sia le parrocchie, depositano i loro averi in libretti di deposito oppure in obbligazioni, ignorando totalmente la possibilità molto vantaggiosa di collocare a termine questi capitali.

Mentre i depositi di denaro di singole persone fisiche sono colpiti dalla tassa federale di bollo, *i collocamenti a termine delle corporazioni di diritto pubblico sono esonerati dalle tasse federali di bollo e dall'imposta sulle cedole*, quando certe condizioni fondamentali sono adempiute (art. 11 della legge federale sulle tasse di bollo).

L'imposta preventiva è invece percepita su tutti gli averi depositati in banca, ma gli enti pubblici hanno la possibilità di *domandare il rimborso*.

Praticamente quindi gli enti pubblici possono incassare *l'interesse netto da ogni imposta* se collocano a termine i loro averi.

L'esonero dalla tassa di bollo avviene infatti soltanto se il documento giustificativo rilasciato dalla Cassa non è un titolo di credito (obbligazione, libretto di deposito o di risparmio) ma soltanto se si tratta di un *libretto ordinario di conto corrente* nel quale al posto del solito regolamento è incollata una scheda speciale che costituisce ricevuta e contiene la clausola del deposito.

L'Unione fornisce questi libretti così modificati dietro richiesta. Verrà allestito un libretto separato per ogni singolo deposito. I successivi versamenti sul medesimo fondo (p. es. fondo cimitero, legato oratorio, fondo scolastico, ecc.) potranno invece essere iscritti sul medesimo libretto.

Allo scopo di semplificare la contabilità gli interessi saranno capitalizzati automaticamente alla fine di ogni anno. Gli interessi prelevati saranno allora considerati, dal punto di vista contabile, come un semplice ritiro di capitale.

L'Unione è a disposizione per ogni ulteriore informazione in proposito.

Questo non fu il caso, per esempio, per un membro di una cassa di risparmio di un caffè di Friburgo, che doveva ritirare per Natale 1800 franchi da lui depositati durante l'anno, e che faceva conto di utilizzare per il pagamento dei mobili. Il cassiere se ne era servito per i suoi bisogni personali! Non potendo restituire, dovrà rispondere davanti alla giustizia del suo modo d'agire, ma intanto chi restituirà il danaro?

Un caso simile si è verificato recentemente in un caffè di Grandson, dove la vigilia del pagamento una cameriera ha « tagliato la corda » con tutto il capitale della cassa di risparmio.

Morale di questa storia? È preferibile depositare il proprio danaro presso una cassa di risparmio autorizzata, dove è al sicuro e si è certi di poterlo riavere in caso di bisogno, e dove l'interesse viene regolarmente corrisposto. Le Casse rurali in particolare si prestano per il deposito anche di somme piccole, con tutte le necessarie garanzie.

La lira sterlina nell'economia mondiale

L'Inghilterra è sempre, non dimentichiamolo, una delle più importanti nazioni commerciali, se non la più potente. Ciò è provato anche dal fatto che ancora oggi una parte del commercio internazionale si effettua in sterline anche se la moneta nazionale dell'importatore e dell'esportatore non è la sterlina stessa. Da statistiche fatte risulta che questa parte del commercio ammonta a circa il 53 % del commercio mondiale, per cui la sterlina resta una vera moneta internazionale, dopo essere stata nel diciannovesimo secolo la moneta internazionale per eccellenza. Londra era il centro finanziario del mondo, l'area della sterlina abbracciava quasi tutta la terra. Ora non ha più la medesima importanza di prima della guerra, tuttavia nessun centro finanziario, nemmeno New York, ha saputo prendere il suo posto. Ciò che manca ancora a New York è una organizzazione adeguata come quella posseduta dal mercato di Londra, che dispone di un sistema bancario specialmente adattato al finanziamento del commercio internazionale che rimane ancora oggi inuguagliato.

La situazione privilegiata di Londra quale mercato internazionale della moneta era dovuta al fatto che l'esportazione di oro dall'Inghilterra era completamente libera. Inoltre Londra era divenuta col passar del tempo il più importante mercato dei metalli preziosi, il principale mercato delle materie prime ed il più grande centro di trasporti marittimi. Le poche osservazioni che precedono dimostrano a sufficienza la stretta relazione che corre tra la sterlina e l'econo-

Cose che capitano

Come ognuno sa, esistono in numerosi ristoranti e caffè casse di risparmio alle quali i membri versano ogni settimana regolarmente un determinato importo, che viene loro restituito a fine anno senza alcun interesse. Generalmente l'oste offre a questa speciale categoria di risparmiatori una cena quale compenso per l'interesse non corrisposto.

Queste casse di risparmio favoriscono tuttavia soltanto parzialmente lo spirito di economia e di previdenza. Il più delle volte sono soltanto una buona scusa. Certo, vado al caffè per fare il versamento alla cassa di risparmio! (Del resto, con quale scopo gli esercenti terrebbero una cassa di risparmio, se non per attirare più di sovente e con regolarità i consumatori?) Quindi tutto sembra andare per il meglio.

A condizione naturalmente che il risparmiatore riceva di ritorno il suo danaro.

Per più di due secoli la lira sterlina è stata una delle più solide monete del mondo. La sua parità aurea era stata determinata nel 1717 dal fisico Isacco Newton sulla base di £ 4.4.11½ per ogni oncia di oro fino. Tranne che per il periodo dal 1797 al 1823, cioè durante le guerre napoleoniche, dove la sterlina venne deprezzata sino al 30 % rispetto all'oro, la sua parità rimase incrollabile sino alla prima guerra mondiale (1914-1918). Quest'ultima ed i suoi strascichi ebbero infatti come conseguenza anche l'abolizione per la Banca d'Inghilterra dell'obbligo di rimborsare i suoi biglietti al controvalore in oro, e ciò causò sensibili fluttuazioni del valore della sterlina sui mercati internazionali, finché si giunse nel 1931 alla soppressione dell'indice di parità aurea. In quel momento la sterlina era svalutata di circa il 38 %.

Negli anni seguenti le fluttuazioni della sterlina furono di importanza minima. Quando le monete del blocco-oro (Francia, Belgio, Paesi Bassi e Svizzera) furono svalutate, la sterlina non si mosse. Al momento dell'entrata in guerra nel 1939 la parità della sterlina era di gr. 3,58143 di oro fino per ogni sterlina, ma dopo la nota crisi del dopoguerra essa fu ulteriormente ridotta a gr. 2,48828. Quando il pensa che il suo valore originale era di gr. 7,32238, appare chiaro che questa svalutazione ha fatto in modo che il potere d'acquisto della sterlina non sia ora che di circa un quarto di quanto era prima della prima guerra mondiale.

Nonostante ciò la sterlina resta, assieme al dollaro, la principale moneta del mondo.

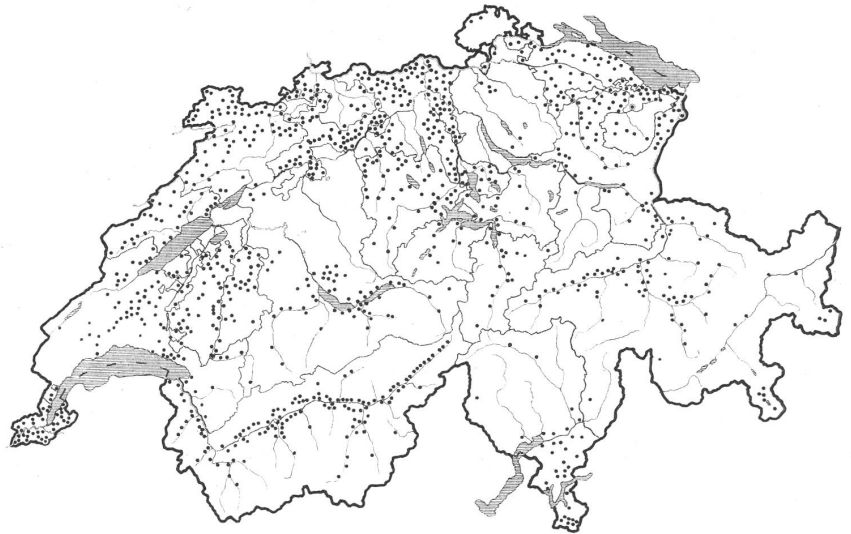
La Suisse raiffeiseniste à fin 1955

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1955

1007 Caisses Raiffeisen

dont

- 322 en Suisse romande
- 601 en Suisse alémanique
- 44 en Suisse italienne
- 40 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.
Appenzell R.-I.	3	239	1 431	2 987 374.11	106 680.31	3 410 400.35	5 784 474.60
Appenzell R.-E.	3	511	1 613	3 611 259.73	175 510.90	4 791 483.27	8 874 086.27
Argovie	96	12 439	61 568	113 169 930.52	7 757 595.58	167 720 154.91	309 768 841.25
Bâle-Campagne	14	2 762	10 124	18 714 062.46	1 280 569.14	30 272 017.59	77 036 637.54
Berne	131	11 741	41 395	80 933 415.71	3 766 457.54	107 114 666.42	177 953 987.51
Fribourg	71	7 171	35 806	60 095 884.91	4 161 064.50	86 609 952.34	156 791 705.30
Genève	35	2 152	5 630	11 907 627.75	863 896.77	23 406 662.66	68 840 883.20
Glaris	1	150	739	1 603 535.15	54 485.60	1 789 970.95	1 500 163.01
Grisons	82	5 583	18 203	23 380 903.28	1 673 043.06	50 141 099.66	108 218 688.83
Lucerne	43	4 768	30 651	41 061 988.73	2 338 656.06	57 292 457.71	177 436 488.51
Neuchâtel	30	2 364	8 896	15 189 340.67	678 254.76	22 829 139.91	43 932 531.49
Nidwald	5	490	4 057	5 921 487.33	327 889.36	7 071 872.97	9 671 787.08
Obwald	4	460	2 226	4 054 754.62	203 485.30	5 704 107.31	9 900 826.41
Saint-Gall	82	15 664	90 244	176 431 096.33	14 100 505.70	282 035 456.56	767 953 678.55
Schaffhouse	3	382	1 880	3 530 650.36	246 135.98	5 898 233.50	6 360 585.29
Schwyz	14	2 299	13 511	19 206 923.34	1 061 611.86	26 132 575.30	47 612 595.71
Soleure	71	10 077	52 938	101 554 436.72	6 832 999.57	146 682 389.74	235 505 165.07
Tessin	38	2 004	894	2 374 858.47	177 826.20	13 379 091.98	25 797 100.95
Thurgovie	46	6 570	29 914	66 361 120.02	6 669 837.68	140 803 381.34	355 093 135.83
Uri	17	1 449	6 410	10 114 875.35	466 459.97	13 109 894.08	20 063 881.49
Valais	123	13 355	34 591	61 725 083.41	4 214 117.45	101 211 610.90	164 940 055.11
Vaud	73	6 325	20 650	39 967 724.11	3 394 815.30	63 124 453.37	141 424 557.80
Zoug	12	1 348	5 560	9 558 913.88	353 118.63	13 735 917.88	44 803 827.53
Zurich	10	737	3 375	5 784 822.80	509 409 66	12 043 657.18	26 134 158.06
1955	1 007	111 040	482 306	879 242 069.76	61 414 426.88	1 386 310 647.88	2 991 399 842.39
1954	991	107 661	464 209	805 735 544.92	56 924 978.71	1 284 774 966.97	2 691 451 648.77
Augmentation en 1955	16	3 379	18 097	73 506 524.84	4 489 448.17	101 535 680.91	299 948 193.62